

**MEMORIAL**

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg

**MEMORIAL**

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxembourg

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 79****14 février 1996****SOMMAIRE**

Acticroissance, Sicav, Luxembourg . . . . .	page 3767	Groco S.A., Luxembourg . . . . .	3760
Actifinance International, Sicav, Luxembourg . . . . .	3767	Hannover Holding S.A., Luxembourg . . . . .	3761
CADIT, Cadastre et Topographie - Carrière de l'Ingénieur Technicien, A.s.b.l., Luxembourg . . . . .	3775	Happy Vins S.A., Luxembourg . . . . .	3760
Casa Nova Contemporain, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	3748	Hermes S.A.H., Luxembourg . . . . .	3760
Cervino S.A., Luxembourg . . . . .	3748	Hymann Holding S.A., Luxembourg . . . . .	3761
CETRAL, Compagnie Européenne de Transaction Luxembourggeoise S.A., Luxembourg . . . . .	3792	IDSP International, S.à r.l., Clemency . . . . .	3756
CL Earth Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	3791	Imprimerie Centrale S.A., Luxembourg . . . . .	3761
C & M Capital and Management S.A., Luxbg . . . . .	3748, 3749	Imprimerie Manternach, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	3761
Collagen Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	3750	Ince Immobilière S.A., Luxembourg . . . . .	3762
Consreal S.A., Luxembourg . . . . .	3751	Inco Holding S.A., Luxembourg . . . . .	3762
Constrimob Holding S.A., Luxembourg . . . . .	3751	ING Trust (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	3763, 3764
Copra, S.à r.l., Sanem . . . . .	3747	International Aviation S.A., Luxembourg . . . . .	3762
Courier Holding S.A., Luxembourg . . . . .	3752	International Bond Index Fund, Sicav, Luxembourg . . . . .	3791
Courtheoux S.A., Strassen . . . . .	3752	International Commerce Holding S.A., Luxembourg . . . . .	3762
Dauphin Investissements S.A., Luxembourg . . . . .	3752	International Industrial Shareholdings S.A., Luxbg . . . . .	3763
Débardage et Exploitation Forestier, S.à r.l., Stuppicht . . . . .	3750	Irish-European-Investor Patent Finance Holding, Luxembourg . . . . .	3765
Delivery Services, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	3751	Isac Holding S.A., Luxembourg . . . . .	3764
Demac S.A., Luxembourg . . . . .	3752	Itam S.A., Bridel . . . . .	3764, 3765
Dickmm Holding S.A., Luxembourg . . . . .	3753	Jacob Frères, S.à r.l., Heffingen . . . . .	3761
Diederich & Associés, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	3753	Job-Services, S.à r.l., Rameldange . . . . .	3765, 3766
D.I.K., Développements Immobiliers Klestadt, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	3749, 3750	Kalogeros S.A., Luxembourg . . . . .	3767
Drata S.A., Luxembourg . . . . .	3749	Klacken Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	3766
Ducare S.A., Senningerberg . . . . .	3750	Klee Holding S.A., Luxembourg . . . . .	3766
Dyatex S.A., Luxembourg . . . . .	3753	Laterne S.A.H., Luxembourg . . . . .	3777
Dynamics Ré S.A., Senningerberg . . . . .	3754	Latinvest S.A., Luxembourg . . . . .	3777
Earlstoke S.A.H., Luxembourg . . . . .	3754	Leonie, S.à r.l., Moutfort . . . . .	3777
Electro-Lentz, S.à r.l., Niederpallen . . . . .	3747	Lice Holding S.A., Luxembourg . . . . .	3778
Elosport, S.à r.l., Belvaux . . . . .	3754	Localux S.A., Luxembourg . . . . .	3777
Empebe S.A., Luxembourg . . . . .	3756	Locam S.A., Luxembourg . . . . .	3777
Equator Investments S.A., Luxembourg . . . . .	3751	Luxboissons S.A., Luxembourg . . . . .	3779
Era Properties S.A., Luxembourg . . . . .	3756	Luxchips-Cannive, S.à r.l., Mullendorf . . . . .	3779
Espirito Santo Industrial S.A., Luxembourg . . . . .	3754	Lux Floor S.A., Strassen . . . . .	3780
Euroconcept, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	3757	Luxinter Ré S.A., Senningerberg . . . . .	3780
Eurologistic S.A., Luxembourg . . . . .	3757	Magasin de Confection Flair Shop, S.à r.l., Luxembg . . . . .	3759
Europ General Services S.A.H., Luxembourg . . . . .	3757	Magasin de Confection Lumbago, S.à r.l., Luxembg . . . . .	3778
European Interinvestment S.A. Holding, Luxembg . . . . .	3757	Management Sud Finance S.A., Luxembourg . . . . .	3780
Europe Optic Guide S.A.H., Luxembourg . . . . .	3752	Maracanda, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	3776
Europofil S.A., Esch-sur-Alzette . . . . .	3758	Maravilla S.A.H., Luxembourg . . . . .	3780
Fashion Studio, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	3757	Match Centre S.A., Niederanven . . . . .	3781
FEN Finanz S.A., Luxembourg . . . . .	3758	Match Sud, S.à r.l., Dudelange . . . . .	3781
Fenor S.A., Luxembourg . . . . .	3792	MCI, Marketing Communication International, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	3778
Figura International S.A., Luxembourg . . . . .	3791	Menuiserie R Hilario, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	3781
Finance Européenne S.A.H., Luxembourg . . . . .	3758	Merten Interfinance Corporation Holding S.A., Luxembourg . . . . .	3781
Financière Morgane S.A. . . . .	3790	Metals Finance Holding S.A., Luxembourg . . . . .	3782
Financière San Francisco S.A., Luxembourg . . . . .	3758	Metals Finance Corporation S.A., Luxembourg . . . . .	3781
Fiorshop, S.à r.l., Livange . . . . .	3759	Milemagnum, S.à r.l., Kehlen . . . . .	3781
Food Quality S.A., Luxembourg . . . . .	3790	Mobili S.A., Peppange . . . . .	3756
Garage Autovite, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	3759	(Les) Mutuelles du Mans Ré S.A., Luxembourg . . . . .	3778
Garage de l'Est S.A., Junglinster . . . . .	3759	O.M.M.I. S.A., Luxembourg . . . . .	3788
General Investments and Capital Holdings S.A., Luxembourg . . . . .	3760	Parmabel S.A., Luxembourg . . . . .	3779
General Parcel Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	3753	Sparreint Gesellschaft S.A., Luxembourg . . . . .	3792
Gicaf S.A. Holding, Luxembourg . . . . .	3758	Unibanco (Luxembourg) S.A., Luxembourg . . . . .	3746, 3747
Globus International S.A.H., Luxembourg . . . . .	3760	Wittsburg Holding A.G., Luxembourg . . . . .	3782

**UNIBANCO (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,  
(anc. BANCO NACIONAL (LUXEMBOURG) S.A.).**  
Registered office: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 46.703.

In the year one thousand nine hundred and ninety-six, on the twenty-fourth day of January.  
Before Us, Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg).

Was held the extraordinary general meeting of the shareholders of BANCO NACIONAL (LUXEMBOURG) S.A., having its registered office in L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, a company incorporated by a deed of notary Jacques Delvaux, residing in Esch-sur-Alzette on 27th January 1994, published in the Mémorial C No. 200 of 21st May 1994, R. C. Luxembourg B 46.703.

The meeting is opened at 9 a.m. under the chairmanship of Mr Ricardo Fernandes Franco, residing in Luxembourg.  
The Chairman appoints Miss Marcella Scarati, residing in Luxembourg, as secretary of the meeting.  
Mr Joao Luiz Pasqual, residing in Luxembourg, is elected as scrutineer.

The Bureau of the meeting being constituted, the chairman states and requests the Notary to record that:

**I.**

The Agenda of the Meeting is the following:

Change of denomination of the Company and amendment of Article 1 of the Articles of Incorporation.

**II.**

From the attached attendance-list indicating the shareholders present or represented and the number of shares held by them it appears that all the shareholders are present or represented so that the present meeting can validly be held without prior notice, the shareholders present or represented waiving notice to the meeting. The attendance-list shall be attached to the present deed to be registered with it.

The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

**III.**

Having approved the statements of the Chairman, the meeting, each time, unanimously, adopted the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolved to change the name of the Company to UNIBANCO (LUXEMBOURG) S.A.

*Second resolution*

The general meeting resolved to amend Article 1, paragraph 2 of the Articles of Incorporation which will from now on read as follows:

«The Company will exist under the name of UNIBANCO (LUXEMBOURG) S.A.»

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which fall to be paid by the Company as a result of the present deed are evaluated at thirty-eight thousand (38,000.-) Luxembourg francs.

There being no further item on the Agenda, the Chairman adjourned the meeting at 9.20 a.m.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that at the request of the above persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same persons and in case of any differences between the English and the French texts, the English text will prevail.

In faith of which, We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Nous, Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BANCO NACIONAL (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, une société anonyme constituée par acte du notaire Jacques Delvaux, demeurant à Esch-sur-Alzette, le 27 janvier 1994, publié au Mémorial C, n° 200 du 21 mai 1994, R. C. Luxembourg B 46.703.

La séance est ouverte à neuf heures (9.00) sous la présidence de Monsieur Ricardo Fernandes Franco, résidant à Luxembourg.

Le Président appelle aux fonctions de secrétaire, Mademoiselle Marcella Scarati, résidant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Joao Luiz Pasqual, résidant à Luxembourg.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

**I.**

L'assemblée a pour Ordre du Jour:

Changement de nom de la Société et modification de l'article 1<sup>er</sup> des Statuts.

## II.

Il résulte de la liste de présence indiquant les actionnaires présents ou représentés et le nombre de leurs actions que toutes les actions sont présentes ou représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se tenir sans convocation préalable, les actionnaires présents ou représentés donnant décharge de la convocation de l'assemblée. La liste de présence restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varientur par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

## III.

Après avoir approuvé les déclarations du Président, l'assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer le nom de la Société pour lui donner le nom de UNIBANCO (LUXEMBOURG) S.A.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 1<sup>er</sup>, paragraphe 2 des Statuts de la façon suivante:

«La Société existe sous le nom de UNIBANCO (LUXEMBOURG) S.A.»

*Frais*

Les frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du chef du présent acte notarié sont estimés à environ trente-huit mille (38.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance à neuf heures vingt (9.20).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants le présent acte a été rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture, faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: R. Franco, M. Scarati, J. Pasqual, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 janvier 1996, vol. 497, fol. 41, case 10. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 29 janvier 1996.

J. Gloden.

(04403/213/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

**UNIBANCO (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,  
(anc. BANCO NACIONAL (LUXEMBOURG) S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 46.703.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 31 janvier 1996.

J. Gloden.

(04404/213/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 1996.

**ELECTRO-LENTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8545 Niederpallen, 11, rue de Reichlange.

Il résulte d'un courrier recommandé, adressé en date du 30 janvier 1996 auprès de la société ELECTRO-LENTZ, S.à r.l., avec siège à L-8545 Niederpallen, 11, rue de Reichlange, que Monsieur S. Hursid a démissionné de sa fonction de gérant administratif avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Schifflange, le 30 janvier 1996.

S. Hursid.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 1996, vol. 476, fol. 4, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(90202/653/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1<sup>er</sup> février 1996.

**COPRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4499 Sanem, Aresdorferhof.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 79, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

(41447/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

**CASA NOVA CONTEMPORAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 26, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 27.289.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 79, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS S.C.

(41437/592/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

**CERVINO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.  
R. C. Luxembourg B 32.346.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 71, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

CERVINO S.A.

Signature

(41440/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

**C & M, CAPITAL AND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 39.402.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le quatre décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de C & M, CAPITAL AND MANAGEMENT S.A., R. C. B n° 39.402, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant un acte du notaire instrumentaire en date du 18 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 282 du 27 juin 1992.

Les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 novembre 1995, dont la publication au Mémorial est en cours.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Maître Nico Schaeffer, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Mademoiselle Dinh Tran, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice, Mademoiselle Chantal Meyer, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite que:

I. Il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les soixante-trois mille neuf cents (63.900) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) dollars US chacune, représentant la totalité du capital social de six millions trois cent quatre-vingt-dix mille (6.390.000,-) dollars US sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires ou de leurs mandataires, des membres du bureau et du notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Décision d'autoriser une augmentation du capital social jusqu'à concurrence de USD 15.000.000,- (quinze millions de dollars US), représenté par 150.000 (cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de USD 100,- (cent dollars US) chacune.

2. Modification de l'article 5, alinéas 2 à 7 des statuts sociaux pour les adapter à la modification ainsi intervenue.

3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Résolution*

L'Assemblée Générale décide de fixer le capital autorisé à quinze millions (15.000.000,-) de dollars US, représenté par cent cinquante mille (150.000) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) dollars US chacune et de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social endéans les limites du capital autorisé, pendant une période de cinq ans à partir du 31 octobre 1995.

En conséquence les alinéas 2 à 7 de l'article cinq des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéas 2 à 7.** Le capital autorisé est fixé à quinze millions de dollars US (USD 15.000.000,-), qui sera représenté par cent cinquante mille (150.000) actions d'une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir du 31 octobre 1995, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Les actions représentatives de ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises dans la forme et au prix, avec ou sans prime d'émission, et libérées en espèces ou par apports en nature ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à fixer toutes autres modalités et déterminer toutes autres conditions des émissions. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription.

Le conseil d'administration peut déléguer tout mandataire pour recueillir les souscriptions et recevoir en paiement le prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée est close à quinze heures trente.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société pour le présent acte, s'élèveront approximativement à trente mille (30.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: N. Schaeffer, D. Tran, C. Meyer, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 1995, vol. 87S, fol. 89, case 3. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 1995.

A. Schwachtgen.

(41442/230/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

#### **C & M, CAPITAL AND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 39.402.

Statuts coordonnés, suivant l'acte du 4 décembre 1995, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

A. Schwachtgen.

(41443/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

#### **DRATA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 5.843.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 82, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

#### *Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 1995*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont renouvelés pour une nouvelle durée de six ans.

Ceux-ci viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale qui statuera sur le bilan au 31 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41460/008/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

#### **D.I.K., DEVELOPPEMENTS IMMOBILIERS KLESTADT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 14.030.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 84, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

*Pour la société*

*Signature*

(41456/506/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

**D.I.K., DEVELOPPEMENTS IMMOBILIERS KLESTADT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 14.030.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 84, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour la société  
Signature

(41457/506/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**COLLAGEN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 30, rue Batty Weber.  
R. C. Luxembourg B 36.827.

Le bilan et l'annexe au 30 juin 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 75, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 4 décembre 1995*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 1996:

- Monsieur Neville Pelletier, demeurant à CH-1009 Pully, Suisse, Président,
- Madame Brigitte Boonen, demeurant à B-2800 Mechelen,
- Monsieur John Martin Sampson, demeurant à F-60430 Silly Tillard.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 juin 1996:

- Monsieur Keith Anderson, directeur, demeurant à CH-1000 Lausanne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Signature.

(41444/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**DUCARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 37.135.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 62, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour la société  
Signature

(41461/689/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**DUCARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 37.135.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 décembre 1995*

Le mandat du Réviseur d'Entreprises EURO SUISSE AUDIT arrivant à échéance à l'issue de cette Assemblée, il est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 95/96.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 62, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41462/689/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**DEBARDAGE ET EXPLOITATION FORESTIER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6155 Stuppicht, Maison 2.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 79, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

(41451/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**CONSREAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 45.976.

Le bilan de la société au 31 décembre 1994, ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 1995, vol. 470, fol. 35, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire de la société tenue en date du 23 mai 1995 que:  
Sont nommés administrateurs pour un terme allant jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire:

- Monsieur Aurelio Succetti, San Vittore,
- Monsieur Italo Zoppelletto, Giubiasco,
- Monsieur Anthony D. Kinnegen, Forres, Moray (Scotland).

Est nommée commissaire aux comptes pour un terme allant jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire:

- La société FIDECONTO REVISIONI, avec siège social à CH-6500 Bellinzona, via Canc. Molo 11.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour la société  
Signature  
Mandataire

(41445/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**CONSTRIMOB HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

Le bilan de la société au 31 décembre 1994, ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 1995, vol. 470, fol. 35, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire de la société tenue en date du 23 mai 1995 que:

Sont nommés administrateurs pour un terme allant jusqu'au mois de mai de l'assemblée générale ordinaire du 1998:

- Monsieur Aurelio Succetti, San Vittore,
- Monsieur Miguel Llamas, Bellinzona,
- Monsieur Norbert Kummer, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour un terme allant jusqu'à le mois de mai de l'assemblée générale ordinaire du 1998:

- La société FIDECONTO REVISIONI, avec siège social à CH-6500 Bellinzona, Via Canc. Molo 11.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

(41446/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**EQUATOR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 44.446.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 15 novembre 1995*

Au Conseil d'Administration de EQUATOR INVESTMENTS S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- de changer le siège social de la Société du 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg au 5 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 décembre 1995.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.  
Agent domiciliaire  
A. Slinger

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 70, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41469/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**DELIVERY SERVICES, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2628 Luxembourg, 20, rue des Trévires.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 77, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

(41452/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**COURIER HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 33.278.

Le bilan de la société au 31 décembre 1994, ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 1995, vol. 470, fol. 35, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire de la Société en date du 23 mai 1995 que:  
sont nommés administrateurs pour un terme allant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire:

- Monsieur Michele Janner, Bellinzona,
- Monsieur Norbert Kummer, Luxembourg,
- Monsieur Robert Mathey, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes pour un terme allant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire:

- La société FIDECONTO REVISIONI, avec siège social à CH-6500 Bellinzona, Via Canc. Molo 11.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

*Pour la société  
Signature*

*Un mandataire*

(41448/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**COURTHEOUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Strassen.  
R. C. Luxembourg B 6.813.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Capellen, le 20 décembre 1995, vol. 130, fol. 57, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

*Signature.*

(41449/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**DAUPHIN INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 43.864.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 80, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

*S. Retter.*

(41450/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**DEMAC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R. C. Luxembourg B 31.063.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 60, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

*Signature.*

(41453/505/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**EUROPE OPTIC GUIDE, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 45.302.

Constituée en date du 7 octobre 1993 suivant acte passé par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, n° 578 du 6 décembre 1993.

Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 1994, ainsi que les informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 82, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**EUROPE OPTIC GUIDE**

*Signature*

(41476/255/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---



**DICKMM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 16.715.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 84, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 1995*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1995.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 13 juin 1995*

Les membres du Conseil d'Administration décident de renommer Monsieur Bernard Ewen administrateur-délégué, suite à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour la société  
Signature

(41458/506/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**DIEDERICH & ASSOCIES, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 100, avenue de la Faïencerie.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 77, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

(41459/508/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**DYATEX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 15.389.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 84, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 1995*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1995.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 10 mai 1995*

Les membres du Conseil d'Administration décident de renommer Monsieur Bernard Ewen administrateur-délégué, suite à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour la société  
Signature

(41463/506/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**GENERAL PARCEL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 29, rouéte de Thionville.  
R. C. Luxembourg B 39.368.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 84, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 juin 1995*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1995.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 13 juin 1995*

Les membres du Conseil d'Administration décident de renommer Monsieur Hartmut Emmelmann administrateur-délégué, suite à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour la société  
Signature

(41488/506/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**DYNAMICS RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 40.596.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 62, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour la société  
Signature

(41464/689/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**DYNAMICS RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 40.596.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 octobre 1995*

MM. Urbain Vandeurzen et Jan Leuridan ainsi que les sociétés LMS BELGIUM B.v.b.a. et SOGECORE S.A. sont réélus, à l'unanimité, au poste d'Administrateur. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 95/96.

Le mandat du Réviseur d'Entreprises FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG arrivant à échéance à l'issue de cette Assemblée, il est reconduit, à l'unanimité, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 95/96.

Pour la société

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 62, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41465/689/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**EARLSTOKE S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 20.385.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 77, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Signature.

(41466/740/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**ELOSPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4446 Belvaux.  
R. C. Luxembourg B 46.357.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 17 novembre 1995, vol. 301, fol. 39, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nieder Korn, le 17 décembre 1995.

Signature.

(41467/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**ESPIRITO SANTO INDUSTRIAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 39.299.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le onze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ESPIRITO SANTO INDUSTRIAL S.A., ayant son siège social à L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 39.299, constituée suivant acte reçu en date du 23 décembre 1991, publié au Mémorial C, numéro 252 du 11 juin 1992 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus:

- en date du 8 mai 1992, publié au Mémorial C, numéro 453 du 9 octobre 1992;
- en date du 14 janvier 1994, publié au Mémorial C, numéro 180 du 7 mai 1994;
- en date du 18 novembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 107 du 14 mars 1995;

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Scherrer, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire, Madame Chantal Mathu, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur David Manelli, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comaprants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. - Information du décès de Monsieur Antonio Manuel Pinheiro Espirito Santo Silva.
2. - Acceptation de la démission de quatre administrateurs.
3. - Nomination de quatre nouveaux administrateurs.
4. - Nomination du président du conseil d'administration.
5. - Révocation de certains pouvoirs.
6. - Changement de la date de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de quatre (4) administrateurs actuellement en fonction, savoir:

Messieurs Antonio Luis Roquette Ricciardi, Mario Mosqueira Do Amaral, Ricardo Espirito Santo Silva Salgado et José Manuel Pinheiro Espirito Santo Silva, et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer quatre (4) nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires:

1. - Monsieur Carlos Eugenio Magalhaes Correa Da Silva, ingénieur, demeurant à Lisbonne (Portugal);
2. - Monsieur José Pedro Caldeira Da Silva, économiste, demeurant à Lausanne (Suisse);
3. - Monsieur Antonio Afonso Lasso De La Vega Cardoso Pinto, ingénieur, demeurant à Lisbonne (Portugal);
4. - Monsieur Pedro Meneres Cudell, économiste, demeurant à Paris (France);

dont le mandat se terminera à l'époque d'expiration du mandat antérieurement conféré aux administrateurs démissionnaires.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Carlos Eugenio Magalhaes Correa Da Silva, préqualifié, aux fonctions de président du conseil d'administration.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de révoquer avec effet immédiat le pouvoir en tant que manager antérieurement conféré à Monsieur José Pedro Caldeira Da Silva.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article onze (11) des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

En outre l'assemblée décide que la prochaine assemblée générale annuelle se tiendra en 1996.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Scherrer, C. Mathu, D. Manelli, J. Elvinger.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 décembre 1995, vol. 819, fol. 72, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 19 décembre 1995.

J. Elvinger.

(41472/211/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

**MOBILI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3390 Peppange, 18, rue de Crauthem.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 79, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

(41546/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**EMPEBE, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 47.436.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1994, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 75, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Signature.

(41468/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**ERA PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 33.828.

Le bilan au 30 juin 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 83, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41470/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**ERA PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.

R. C. Luxembourg B 33.828.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 13 novembre 1995 au siège social.*

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Alain Tircher au poste d'Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Pascal Husting, Administrateur démissionnaire. Par votes spéciaux, l'Assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Pascal Husting pour l'exercice de son mandat.

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une nouvelle période statutaire de six ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2001.

Le Conseil d'Administration se compose de:

- M. Serge Tabery, licencié en droit, demeurant à Capellen,
- M. Alain Tircher, comptable, demeurant à Metzert (Belgique),
- M. Marc Seimetz, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le Commissaire aux Comptes est:

GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., établie à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 83, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41471/520/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**IDSP INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Clemency.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 22 décembre 1995.

G. d'Huart.

(41497/207/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**EUROCONCEPT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1265 Luxembourg, 9A, rue Pépin le Bref.  
R. C. Luxembourg B 16.304.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 1995*

Réunis en assemblée générale extraordinaire, les associés ont pris la délibération et décision suivante:  
Il est décidé, à l'unanimité, qu'avec effet au 16 décembre 1995, le siège social de la société est déplacé du n° 26, rue des Gaulois à L-1618 Luxembourg, au n° 9A, rue Pépin le Bref à L-1265 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 1995.

J. Jentgen  
Président

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 75, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41473/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**EUROLOGISTIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 29.367.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 84, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 1995*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour la société  
Signature

(41474/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**EUROP GENERAL SERVICES S.A.H., Société Anonyme Holding**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R. C. Luxembourg B 30.869.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 60, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Signature.

(41475/505/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**EUROPEAN INTERINVESTMENT S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 19.490.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 72, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour EUROPEAN INTERINVESTMENT S.A. HOLDING,  
Société Anonyme  
CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature Signature

(41477/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**FASHION STUDIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 96, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 34.193.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 79, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

(41479/592/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**EUROPROFIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4009 Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 36.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 4 décembre 1995, vol. 474, fol. 13, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
(41478/571/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**FEN FINANZ S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R. C. Luxembourg B 24.161.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 60, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995. Signature.  
(41480/505/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**FINANCE EUROPEENNE S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R. C. Luxembourg B 37.945.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 60, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995. Signature.  
(41481/505/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**FINANCIERE SAN FRANCISCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 32.287.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1995, vol. 474, fol. 44, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995. Signature.  
(41482/660/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**GICAF S.A. HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

*Procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 14 décembre 1995 à 14.00 heures au siège de la société*

La séance de l'assemblée convoquée valablement est ouverte à 15.00 heures. Les actionnaires présents désignent, à l'unanimité, le bureau suivant:

- 1) Président: Monsieur Robert Reicherts,
- 2) Secrétaire: Monsieur Jean Reicherts,
- 3) Scrutateur: Monsieur Daniel Vion.

Le bureau désigné constate que l'ensemble du capital de la société est dûment représenté, qu'en conséquence une convocation formelle était superflue et que l'assemblée générale peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour, à savoir:

- Rapport du conseil d'administration.
- Décharge à donner aux administrateurs.
- Acceptation de la démission de M. Robert Reicherts, M. Jean Reicherts, ainsi que de M. Robert Reicherts J.R.
- Nomination des nouveaux administrateurs.

L'assemblée prend connaissance du rapport du conseil d'administration.

Après délibération l'assemblée prend, à l'unanimité, la décision suivante:

- 1) Le bilan et le compte de profits et pertes au 14 décembre 1995 sont acceptés.
- 2) L'assemblée donne décharge aux anciens administrateurs.
- 3) Les administrateurs sont nommés:

1. Administrateur-délégué: Monsieur Vion Daniel, demeurant à Meylan, France, administrateur de sociétés,
2. Administrateur: Monsieur Obama Jean Claude, demeurant à Grenoble, France, administrateur de sociétés,

3. Administrateur: Monsieur Dolon François, demeurant 25, rue Antoine, 38400 St Martin d'Herès, conseiller juridique,

4. Administrateur: Monsieur Wirth Marco, demeurant 49, Vieux-Patriotes, 2300 La Chaux de Fonds, administrateur de société.

4) Monsieur Daniel Vion, administrateur-délégué, et Monsieur Jean Claude Obama peuvent engager la société par leur signature conjointe.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée à 15.30 heures.

Signature <i>Le scrutateur</i>	Signature <i>Le secrétaire</i>	Signature <i>Le président</i>
-----------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 60, case 11. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(41489/505/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**FIORSHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3378 Livange, 52, rue de Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 45.212.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Diekirch, le 19 décembre 1995, vol. 256, fol. 7, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE JOS. THILL, S.à r.l.

Signature

(41483/654/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**MAGASIN DE CONFECTION FLAIR SHOP, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 77, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

(41484/508/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**GARAGE AUTOVITE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 127-128, rue de Hollerich.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 77, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

(41485/508/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**GARAGE DE L'EST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Artisanale et Commerciale.

R. C. Luxembourg B 30.698.

*Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 24 octobre 1995*

*Extrait du procès-verbal: nominations*

Sont nommés membres du Conseil d'Administration pour une durée de 6 années, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice 2000.

Edy Schneiders, Administrateur, président du conseil,

Arthur Nilles, Administrateur-délégué,

Pierre Schneiders, Administrateur-délégué,

Jean-Marc Bauler, Administrateur-directeur

Jules Schummer, Administrateur.

A. Nilles <i>Administrateur-délégué</i>	J.-M. Bauler <i>Administrateur-directeur</i>
--	---

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 1995, vol. 473, fol. 55, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

(41486/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**GENERAL INVESTMENTS AND CAPITAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 35.346.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 83, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41487/520/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**GLOBUS INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R. C. Luxembourg B 41.397.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 60, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Signature.

(41490/505/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**GROCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 32.815.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 74, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour la société GROCO S.A.

Signature

(41491/054/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**HAPPY VINS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 37.000.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 74, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

HAPPY VINS S.A.

Signature

(41493/567/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**HERMES S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R. C. Luxembourg B 31.851.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 60, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Signature.

(41494/505/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**HERMES S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R. C. Luxembourg B 31.851.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 60, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Signature.

(41495/505/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---



**HANNOVER HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1141 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 48.970.

## EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société HANNOVER HOLDING S.A. qui s'est tenue en date du 5 décembre 1995 au siège social que:

Monsieur Olivier Boonen ayant présenté sa démission d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Patrick Haller, employé privé, demeurant à Imbringen.

La ratification de la nomination de Monsieur Patrick Haller nommé en remplacement de Monsieur Olivier Boonen ainsi que la question de la décharge à accorder à Monsieur Boonen seront mises à l'ordre du jour de la plus proche Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme  
Signatures  
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 83, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41492/520/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

**HYMANN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 36.222.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 74, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

HYMANN HOLDING S.A.  
Signature

(41496/567/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

**IMPRIMERIE CENTRALE, Société Anonyme**

Siège social: L-1351 Luxembourg, 15, rue du Commerce.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 77, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

(41498/508/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

**IMPRIMERIE MANTERNACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 24.531.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 75, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Signature.

(41499/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

**JACOB FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7651 Heffingen, 135, um Beil.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Frank René Jean, notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 25 février 1975, acte publié au Mémorial C, numéro 96 du 27 mai 1975.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Mersch, le 18 décembre 1995, vol. 121, fol. 51, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour JACOB FRERES, S.à r.l.

J. Jacob

(41511/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

**INCE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 37.002.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 1995, vol. 471, fol. 74, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Signature.

(41500/567/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

**INCO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 19.952.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 29 août 1995, vol. 470, fol. 16, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

INCO HOLDING S.A.

Signature

(41501/567/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

**INTERNATIONAL AVIATION, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 33.646.

Le bilan au 30 septembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 77, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 1995.

INTERNATIONAL AVIATION S.A.

Signatures

(41502/017/1 0) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

**INTERNATIONAL COMMERCE HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 17, rue des Pommiers.  
H. R. Luxemburg B 31.764.

An diesem siebenundzwanzigsten November des Jahres neunzehnhundertfünfundneunzig, ist vor dem amtierenden Notar Camille Mines, mit Amtswohnsitz in Redingen/Attert,

die ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft INTERNATIONAL COMMERCE HOLDING S.A. mit Sitz in Luxemburg, 17, rue des Pommiers, zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet durch Urkunde des amtierenden Notars, mit damaligem Amtssitz in Clerf, vom 11. Oktober 1989, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 62 vom 24. Februar 1990.

Sie ist eingetragen im Handelsregister beim Bezirksgericht Luxemburg unter Nummer B 31.764.

Erschienen ist Herr Carlos Zeyen, Rechtsanwalt, wohnhaft in Bridel, handelnd in seiner Eigenschaft als alleinzeichnungsberechtigtes Verwaltungsratsmitglied des EASTON INVESTMENTS LIMITED, mit Sitz in Gibraltar, P.O. Box 472, 50 Town Range, eingeschrieben im Gesellschaftsregister (Registrar of Companies) in Gibraltar unter Nummer 30.740.

Nachdem Herr Zeyen belegt hatte, dass seine Mandantin zeitweilig alle 1.250 ausgegebenen Aktien der INTERNATIONAL COMMERCE HOLDING S.A. hält, dass die jedoch bereits in Verhandlungen eingetreten ist, welche zum Zweck haben, einen zusätzlichen Aktionär zu bestellen, erklärte er, auf alle zusätzlichen Form- und Ladungsvorschriften zu verzichten, und ersuchte den Notar, folgende Beschlüsse zu beurkunden:

*I. Kapitalaufstockung*

Das Gesellschaftskapital von LUF 1.250.000,- (eine Million zweihundertfünfzigtausend Luxemburger Franken) wird um LUF 120.150.000,- (einhundertzwanzig Millionen einhundertfünfzigtausend Luxemburger Franken) auf LUF 121.400.000,- (einhunderteinundzwanzig Millionen vierhunderttausend Luxemburger Franken) erhöht.

Im Gegenzug gibt die Gesellschaft 120.150 (einhundertzwanzigtausendeinhundertfünfzig) neue Aktien aus mit einem Nennwert von LUF 1.000,- (eintausend Luxemburger Franken) je Aktie.

Die neuen Aktien werden den alten Aktien gleichbehandelt.

Der Notar hat festgestellt, dass der Gesellschaft für diese Kapitalerhöhung der Betrag von DEM 6.000.000,- (sechs Millionen Deutsche Mark) zur Verfügung gestellt wurde. Dieser Betrag entspricht auch bei ungünstigsten Wechselkursen wenigstens dem Gegenwert der neu ausgegebenen Aktien.

*II. Zeichnung*

Alle neu ausgegebenen Aktien werden von der EASTON INVESTMENT LTD gezeichnet.

### III. Satzungsänderungen

a) Artikel 3 (drei) der Satzung wird wie folgt neu gefasst:

«**Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt einhunderteinundzwanzig Millionen vierhunderttausend Luxemburger Franken (LUF 121.400.000,-), und ist gegliedert in einhunderteinundzwanzigtausendvierhundert Aktien (121.400) mit einem Nennwert von eintausend Luxemburger Franken (LUF 1.000,-) je Aktien.»

#### Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Auslagen und Vergütungen, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Kapitalerhöhung entstehen, wird geschätzt auf ungefähr 1.320.000,- Franken.

Worüber Urkunde, aufgenommen und unterschrieben in Luxemburg, rue Ermesinde, am Datum wie oben erwähnt.

Nach Vorlesung und Erläuterung alles Vorstehenden hat der erschienene Vertreter der Aktionäre, diese Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. Zeyen, C. Mines.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 4 décembre 1995, vol. 394, fol. 92, case 2. – Reçu 1.201.500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schaack.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redingen, den 15. Dezember 1995.

C. Mines.

(41503/225/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

### **INTERNATIONAL INDUSTRIAL SHAREHOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 41.416.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 80, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

S. Retter.

(41504/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

### **ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

(anc. **INTERNATIONALE NEDERLANDEN (LUXEMBOURG) TRUST S.A.**)

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

Im Jahre eintausendneunhundertfünfundneunzig, am dreiundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Christine Doerner, mit Amtswohnsitz in Bettemburg.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre der Aktiengesellschaft INTERNATIONALE NEDERLANDEN (LUXEMBOURG) TRUST S.A., mit Sitz in L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II;

gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den handelnden Notar am 30. September 1988, veröffentlicht im Mémorial C von 1988, Nummer 336, Seite 15901, welche Urkunde durch eine Urkunde des handelnden Notars vom 7. Februar 1992, veröffentlicht im Mémorial C von 1992, Nummer 357, Seite 17125, sowie eine Urkunde des handelnden Notars vom 4. September 1992, veröffentlicht im Mémorial C von 1992, Nummer 607, Seite 29114 und eine Urkunde des handelnden Notars vom 30. Dezember 1992, veröffentlicht im Mémorial C von 1993, Nummer 196, Seite 9370, abgeändert wurde.

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Moors Herman, directeur, wohnhaft in Luxemburg.

Er beruft zum Schriftführer Madame Inge van Lier, employée privée, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler Madame Anne Paulissen, employée privée, wohnhaft in Luxemburg.

Der solcherart zusammengesetzte Vorstand stellt die Anwesenheitsliste der Aktionäre zusammen.

Die als richtig bestätigte Anwesenheitsliste, welche von den Anwesenden unterzeichnet ist, als Anlage diesem Protokoll beigelegt, um mit demselben einregistriert zu werden.

Somit stellt der Vorsitzende fest, dass die Tagesordnung der gegenwärtigen Generalversammlung, die den Aktionären zur Kenntnis gebracht wurde, wie folgt lautet:

#### Tagesordnung:

1. Änderung der Bezeichnung der Gesellschaft in ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. mit Wirkung zum 1. Dezember 1995.

2. Dementsprechende Abänderung von Artikel 1 der Statuten.

3. Verschiedenes.

Der Vorsitzende stellt fest, dass gemäss der vorerwähnten Anwesenheitsliste das gesamte Gesellschaftskapital von LUF 25.000.000,- (fünfundzwanzig Millionen Luxemburger Franken), eingeteilt in 25.000 (fünfundzwanzigtausend) Aktien von einem Nominalwert von LUF 1.000,- (tausend Luxemburger Franken) pro Aktie rechtsgültig vertreten ist und die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung demgemäss über die vorliegende Tagesordnung ohne förmliche Einberufung beraten und beschliessen kann.

Die Generalversammlung stellt dann fest, dass sie rechtsgültig tagt, und sie tritt zur Erledigung der Tagesordnung über und fasst einstimmig folgende Beschlüsse.

*Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst, die Gesellschaft mit Wirkung zum 1. Dezember 1995 in ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. umzubenennen.

*Zweiter Beschluss*

Infolge der Änderung der Gesellschaftsbezeichnung erhält der erste Artikel der Statuten folgenden Wortlaut:

«**Art. 1.** Es wird hiermit eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. gegründet.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist und niemand das Wort ergreift, wird die Sitzung geschlossen.

*Kosten*

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen dieser Generalversammlung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf fünfundzwanzigtausend Franken (25.000,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt haben alle gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Moors, I. Van Lier, A. Paulissen, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, den 29. November 1995, vol. 819, fol. 61, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* M. Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Befragen ausgehändigt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Bettemburg, den 15. Dezember 1995.

C. Doerner.

(41505/209/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

**ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 1995.

C. Doerner.

(41506/209/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

**ISAC HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 36.803.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 74, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

ISAC HOLDING S.A.

Signature

(41508/567/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

**ITAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8160 Bridel, 10, rue Mathias Perrang.

R. C. Luxembourg B 39.742.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 79, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

*Extraits de l'assemblée générale du 19 septembre 1995*

**AFFECTATION DU RESULTAT**

La perte de 75.738 LUF est reportée à nouveau.

*Composition du Conseil d'Administration:*

M. Jerzy Dembowski, employé privé, demeurant à Luxembourg,

M. Tomasz Dembowski, étudiant, demeurant à Varsovie (Pologne),

Mme Danuta Dembowski, employée privée, demeurant à Luxembourg.

*Commissaire aux comptes:*

ABAX, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

(41509/592/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

**ITAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8160 Bridel, 10, rue Mathias Perrang.  
R. C. Luxembourg B 39.742.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 79, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

*Extraits de l'assemblée générale du 19 septembre 1995*

**AFFECTATION DU RESULTAT**

La perte de 165.791 LUF est reportée à nouveau.

*Composition du Conseil d'Administration:*

M. Jerzy Dembowski, employé privé, demeurant à Luxembourg,  
M. Tomasz Dembowski, étudiant, demeurant à Varsovie (Pologne),  
Mme Danuta Dembowski, employée privée, demeurant à Luxembourg.

*Commissaire aux comptes:*

ABAX, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

(41510/592/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

**IRISH-EUROPEAN-INVESTOR PATENT FINANCE HOLDING.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R. C. Luxembourg B 35.779.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 60, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Signature.

(41507/505/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

**JOB-SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6975 Rameldange, 29, am Bounert.  
R. C. Luxembourg B 52.005.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le huit décembre.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Fernand Wickler, commerçant, demeurant à L-6975 Rameldange, 29, am Bounert,
- 2) Madame Annette Bemtgen, employée privée, demeurant à L-5333 Moutfort, 22, rue de Pleitrang,
- 3) Monsieur John Rix, maître entrepreneur de construction, demeurant à L-3899 Foetz, 81, rue Théodore de Wacquant.

Les comparants, Monsieur Fernand Wickler et Madame Annette Bemtgen, prénommés, ont déclaré être les seuls associés de la société à responsabilité limitée JOB-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social à Rameldange, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en remplacement du notaire Frank Molitor, de résidence à Mondorf-les-Bains, empêché, le 2 août 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 543 du 24 octobre 1995, dont le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- LUF), divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit par:

1) Monsieur Fernand Wickler, prénommé, soixante-quinze parts sociales	75
2) Madame Annette Bemtgen, prénommée, vingt-cinq parts sociales	25
Total: cent parts sociales	100

Monsieur Fernand Wickler, prénommé, déclare céder et transporter aujourd'hui sous la garantie légale de droit à Monsieur John Rix, prénommé, ce acceptant, vingt (20) parts sociales pour sa valeur à raison de cinq mille francs (5.000,- LUF) chacune.

Madame Annette Bemtgen, prénommée, déclare céder et transporter aujourd'hui sous la garantie légale de droit à Monsieur John Rix, prénommé, ce acceptant, cinq (5) parts sociales pour leur valeur nominale à raison de cinq mille francs (5.000,- LUF) chacune.

Suite aux cessions qui précèdent, qui sont acceptées au nom de la société par sa gérante, Madame Annette Bemtgen, prénommée, l'article 5, paragraphe 2 des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

«**Art. 5. paragraphe 2.** Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Fernand Wickler, commerçant, demeurant à L-6975 Rameldange, 29, am Bounert, cinquante-cinq parts sociales . . . . .	55
2) Monsieur John Rix, maître-entrepreneur de construction, demeurant à L-3899 Foetz, 81, rue Théodore de Wacquant, vingt-cinq parts sociales . . . . .	25
3) Madame Annette Bemtgen, employée privée, demeurant à L-5333 Moutfort, 22, rue de Pleitrang, vingt parts sociales . . . . .	20
Total: cent parts sociales . . . . .	100»

Madame Annette Bemtgen, prénommée, reste gérante et Monsieur John Rix, prénommé, devient gérant du département travaux de montage.

Les associés décident que la société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant concerné et de l'associé majoritaire.

Les associés décident d'étendre l'objet social aux travaux de montage et d'assemblage d'éléments préfabriqués et de donner à l'article 3 des statuts la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet la prestation de service de secrétariat, les travaux administratifs de bureau, les travaux de montage et d'assemblage d'éléments préfabriqués et l'exploitation d'une agence d'affaires ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.»

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays aux comparants, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: F. Wickler, A. Bemtgen, J. Rix, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 11 décembre 1995, vol. 457, fol. 94, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 19 décembre 1995.

A. Lentz.

(41512/221/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

**JOB-SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6975 Rameldange, 29, am Bounert.

R. C. Luxembourg B 52.005.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 20 décembre 1995.

A. Lentz.

(41513/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

**KLACKEN HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 22.133.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 82, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 juin 1995*

La cooptation de Monsieur Claude Hoffmann au poste d'Administrateur en remplacement de Monsieur Michel van de Walle, Administrateur démissionnaire, est ratifiée. Décharge est accordée à ce dernier pour l'exécution de son mandat.

Le mandat de Monsieur Claude Hoffmann viendra à échéance lors de l'Assemblée qui statuera sur le bilan au 31 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41515/008/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

**KLEE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 36.805.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 74, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

KLEE HOLDING S.A.

Signature

(41516/507/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

**KALOGEROS S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 32.255.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 21 août 1995*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions.

Le mandat de Mesdames Artemis Skoutari, Helen Stavrou et de Monsieur Alexandro Skoutaris en leur qualité d'administrateurs ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1994.

Luxembourg, le 31 octobre 1995.

Pour la société  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 73, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(41514/608/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

**ACTIFINANCE INTERNATIONAL, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 23.776.

**ACTICROISSANCE, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: Luxembourg, 2, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 23.395.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Edmond Schroeder notaire de résidence à Mersch.

A comparu

Mademoiselle Martine Vermeersch, Conseiller principal, demeurant à Libramont (Belgique), en vertu d'un mandat spécial émis, chaque fois en date du 11 janvier 1996, par les Conseils d'Administration d'ACTIFINANCE INTERNATIONAL et d'ACTICROISSANCE, deux sociétés anonymes de droit luxembourgeois ayant le statut de sociétés d'investissement à capital variable dont le siège social est 2, boulevard Royal, Luxembourg, constituées respectivement le 27 janvier 1986 par acte du notaire Aloyse Biel, de résidence à Differdange et le 21 octobre 1985 par acte du notaire Tom Metzler, de résidence à Luxembourg.

Les statuts d'ACTIFINANCE INTERNATIONAL ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 46 du 21 février 1986. Les statuts d'ACTICROISSANCE ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 322 du 8 novembre 1985. Ils ont été modifiés le 14 avril 1989 et publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations respectivement le 30 août 1989 et le 1<sup>er</sup> septembre 1989.

La comparante prie le notaire d'acter que les Conseils d'Administration des deux sociétés ont adopté un projet de fusion dont la teneur est la suivante:

**PROJET DE FUSION**

Sachant:

- qu'ACTIFINANCE INTERNATIONAL et ACTICROISSANCE sont des sociétés anonymes de droit luxembourgeois dont le siège social est 2, boulevard Royal à L-2953 Luxembourg (ci-après dénommées les «sociétés qui fusionnent») constituées et existant sous le statut de sociétés d'investissement à capital variable en conformité avec la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif;

- que les sociétés qui fusionnent sont enregistrées en tant qu'organismes de placement collectif en valeurs mobilières («OPCVM») et sont autorisées à émettre des actions sans dénomination de valeur;

- que les sociétés qui fusionnent poursuivent des objectifs et une politique d'investissement similaires et investissent chacune principalement en obligations et autres valeurs mobilières, tel que prévu à l'article 40 de la loi du 30 mars 1988;

- que les conseils d'administration respectifs des sociétés qui fusionnent, dans le but d'offrir aux actionnaires de ces sociétés de meilleures opportunités d'investissement par rassemblement de capitaux plus importants et de réduire les coûts de fonctionnement des sociétés, se proposent de fusionner ACTICROISSANCE et ACTIFINANCE INTERNATIONAL par voie de création d'une nouvelle société (ci-après dénommée la «société absorbante») sous la dénomination de «VALORIVE», une société d'investissement à capital variable dont le siège social sera à Luxembourg, 69, route d'Esch;

- que les conseils d'administration respectifs des sociétés qui fusionnent ont nommé TOUCHE ROSS LUXEMBOURG, S.à.r.l. et la FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG, réviseurs d'entreprises agréées, 21, rue Glesener, Luxembourg, en tant qu'experts indépendants respectivement d'ACTIFINANCE INTERNATIONAL et d'ACTICROISSANCE pour, au voeu de l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, rendre compte de la proposition de fusion et s'exprimer sur la pertinence et sur le caractère raisonnable ou non du rapport d'échange des actions des sociétés qui fusionnent contre des actions de la société absorbante à la date où la fusion devient effective.

Il est dès lors convenu ce qui suit:

1. Sous réserve de l'approbation à obtenir lors des assemblées générales extraordinaires des actionnaires des sociétés qui fusionnent, ces dernières, conformément à la section XIV «Des fusions», article 260 de la loi du 10 août 1915 sur les

sociétés commerciales, telle que modifiée, s'engagent à faire apport à la société absorbante de l'ensemble de leurs actifs et passifs (ci-après «l'apport») au jour de la fusion («date effective»), par suite de leur dissolution sans liquidation, à la date effective. La date effective coïncidera avec la date où les assemblées générales extraordinaires, dont mention ci-dessus, se sont valablement tenues et ont approuvé les décisions figurant à l'ordre du jour.

2. En échange de l'apport, la société absorbante émettra sans frais aux actionnaires respectifs des sociétés qui fusionnent un nombre approprié d'actions nouvelles sur la base des avoirs nets respectifs de chacune des sociétés qui fusionnent, évalués au dernier jour d'évaluation respectif précédant la date effective de la fusion; c'est ainsi que les actionnaires d'ACTICROISSANCE recevront une action de la nouvelle société pour chaque action détenue tandis que les actionnaires d'ACTIFINANCE INTERNATIONAL recevront des actions de la nouvelle société sur la base de la parité déterminée par rapport aux valeurs nettes d'inventaire par action d'ACTIFINANCE INTERNATIONAL et d'ACTICROISSANCE calculées le jour d'évaluation précédant la date effective.

3. Faisant suite à l'émission d'actions nouvelles de la société absorbante aux actionnaires des sociétés qui fusionnent, celles-ci cesseront d'exister et toutes les actions émises par les sociétés qui fusionnent seront annulées.

4. A la date effective, les actionnaires nominatifs des sociétés qui fusionnent seront automatiquement inscrits dans le registre des actionnaires de la société absorbante. Sur la demande faite à la société absorbante ou à ses agents, les actionnaires nominatifs des sociétés qui fusionnent se verront remettre sans frais des certificats d'actions nominatives de la société absorbante. Sauf demande expresse pour se voir attribuer un certificat d'actions nominatives par la société absorbante, tout actionnaire nominatif inscrit dans le registre des actionnaires des sociétés qui fusionnent lors du dernier jour ouvrable précédant la fusion, recevra une confirmation quant au nombre d'actions de la société absorbante lui ayant été attribué. Des fractions d'actions nominatives pourront être émises.

Les confirmations d'inscription dans le registre des actionnaires seront envoyées aux actionnaires nominatifs dont les actions ont été échangées, dans les trente jours de la date effective.

Les actionnaires des sociétés qui fusionnent, détenteurs d'actions au porteur, seront invités par avis de presse à remettre leurs certificats d'actions à la société absorbante ou à ses agents afin qu'un certificat au porteur de la société absorbante pour un nombre approprié d'actions au porteur leur soit remis, en échange des actions au porteur des sociétés absorbées qu'ils détiennent. Des fractions d'actions au porteur ne seront pas émises. Les détenteurs d'actions au porteur des sociétés qui fusionnent se verront rembourser tout montant ne donnant pas droit à une action entière de la société absorbante.

5. Les actions de la société absorbante, émises aux actionnaires des sociétés qui fusionnent, seront identiques à tous égards à celles déjà éventuellement émises par la société absorbante et, à compter de la date de la fusion, donneront droit à participer aux bénéfices de la société absorbante.

6. Le projet de fusion, le projet de prospectus de la société absorbante, les rapports respectifs des conseils d'administration des sociétés qui fusionnent, les rapports de l'expert indépendant à chacune des sociétés qui fusionnent, de même que les comptes annuels révisés et les rapports y afférents de chacune des sociétés qui fusionnent pour les exercices se terminant respectivement le 31 décembre 1992, 1993 et 1994, les comptes semi-annuels au 30 juin 1995 des sociétés qui fusionnent et tous autres documents comptables requis par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, seront disponibles et pourront être obtenus sans frais au siège social des sociétés qui fusionnent ainsi qu'auprès des agents chargés du service financier des sociétés qui fusionnent, un mois avant la date des assemblées générales extraordinaires des actionnaires des sociétés qui fusionnent, où ils pourront être consultés par les actionnaires de chacune des sociétés qui fusionnent qui le désirent.

7. Les actionnaires des sociétés qui fusionnent seront convoqués en assemblée générale extraordinaire pour approuver le présent projet de fusion, la fusion des deux sociétés par création d'une nouvelle société (dont le texte des statuts figure au point 10 du présent projet de fusion) étant subordonnée à leur accord aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

8. Les frais relatifs à la fusion sont estimés à FRF 250.000,- et seront supportés par le Conseiller en Investissement.

9. D'un point de vue comptable et moyennant l'approbation des actionnaires d'ACTICROISSANCE et d'ACTIFINANCE INTERNATIONAL, les opérations de ces dernières seront considérées comme accomplies pour le compte de la société absorbante à dater de la date effective.

10. Les statuts de la société absorbante sont arrêtés comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires une société sous la forme d'une société anonyme sous le régime d'une «société d'investissement à capital variable» sous la dénomination de «VALORIVE» (la «Société»).

**Art. 2.** La Société est établie pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents statuts.

**Art. 3.** L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières de toutes espèces, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son but au sens le plus large dans le cadre de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif (la «loi»).

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

L'adresse du siège social peut être changée par décision du conseil d'administration.



Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise.

**Art. 5.** Le capital de la Société sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale et sera, à tout moment, égal aux actifs nets de la Société, tels que définis par l'article vingt-trois des présents statuts.

Le capital minimum de la Société est l'équivalent en FRF de cinquante millions de francs luxembourgeois (LUF 50.000.000,-) et doit être atteint dans les six mois suivant l'inscription de la Société sur la liste officielle des organismes de placement collectif.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre, à tout moment, des actions supplémentaires, entièrement libérées, à un prix basé sur la valeur nette par action concernée, déterminée en accord avec l'article vingt-trois des présents statuts, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur dûment autorisé, à tout directeur de la Société, ou à toute autre personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions, de livrer et de recevoir en paiement le prix de telles actions nouvelles.

Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets seront, s'ils ne sont pas exprimés en FRF, convertis en FRF et le capital sera égal au total des avoirs nets.

**Art. 6.** La Société pourra décider d'émettre ses actions sous forme nominative et/ou au porteur.

Pour les actions nominatives, l'actionnaire recevra une confirmation de son actionariat, à moins qu'il ne décide de recevoir des certificats. Si un actionnaire demande l'échange de ses certificats contre des certificats d'une autre forme, le coût d'un tel échange sera mis à sa charge.

Si des actions au porteur sont émises, les certificats seront émis dans les coupures qui seront déterminées par le conseil d'administration. Si un propriétaire d'actions au porteur demande l'échange de ses certificats contre des certificats de forme différente, le coût d'un tel échange sera mis à sa charge.

Si un actionnaire désire que plus d'un certificat soit émis pour ses actions, le coût de ces certificats additionnels pourra être mis à la charge de cet actionnaire. Les certificats d'actions seront signés par deux administrateurs. Les deux signatures pourront être, soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe. Toutefois, l'une des signatures pourra être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration; en ce cas, elle doit être manuscrite. La Société pourra émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront déterminées de temps à autre par le conseil d'administration.

Les actions ne seront émises que sur l'acceptation de la souscription et la réception du prix d'achat. A la suite de l'acceptation de la souscription et de la réception du prix d'achat par la Société et sans délais, les actions souscrites seront attribuées au souscripteur et, s'il en a fait la demande, il lui sera remis des certificats nominatifs ou au porteur définitifs.

Le paiement des dividendes se fera aux actionnaires, pour les actions nominatives, à l'adresse portée au registre des actionnaires et pour les actions au porteur, sur présentation du coupon de dividende adéquat.

Toutes les actions nominatives émises par la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; l'inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions nominatives qu'il détient et le montant payé pour chaque action.

Tout transfert d'actions nominatives sera inscrit au registre des actionnaires. Le transfert d'actions au porteur se fera par la remise du certificat d'action au porteur correspondant avec tous les coupons non échus attachés.

Le transfert d'actions nominatives se fera (a) si des certificats ont été émis, par la remise à la Société du ou des certificats représentant ces actions, ensemble avec tous autres documents de transfert exigés par la Société et (b) s'il n'a pas été émis de certificats, par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis.

Tout actionnaire nominatif devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations de la Société pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Au cas où un actionnaire en nom ne fournit pas d'adresse à la Société, mention pourra en être faite au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse qui sera fixée périodiquement par la Société, ceci jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie par l'actionnaire à la Société. L'actionnaire pourra, à tout moment, faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social, ou à telle autre adresse qui pourra être fixée périodiquement par la Société.

Si le paiement fait par un souscripteur a pour résultat l'attribution de droits sur des fractions d'actions, l'actionnaire concerné n'aura pas le droit de vote à concurrence de cette fraction mais aura droit, dans la mesure que la Société déterminera quant au mode de calcul des fractions, à un prorata de dividendes ou d'autres distributions, le cas échéant. En ce qui concerne les actions au porteur, il ne sera émis que des certificats représentatifs d'actions entières.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul actionnaire par action de la Société. En cas d'indivision ou de nue-propriété et d'usufruit, la Société pourra suspendre l'exercice des droits dérivant de l'action ou des actions concernées jusqu'au moment où une personne aura été désignée pour représenter les indivisaires ou nu-propriétaires et usufruitiers vis-à-vis de la Société.

**Art. 7.** Lorsqu'un actionnaire peut justifier à la Société que son certificat d'action a été égaré ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande aux conditions et garanties que la Société déterminera, notamment sous forme d'une assurance, sans préjudice de toute autre forme de garantie que la Société pourra choisir.

Dès l'émission du nouveau certificat, sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original n'aura plus aucune valeur.

Les certificats d'actions endommagés ou détériorés peuvent être échangés sur ordre de la Société. Ces certificats endommagés ou détériorés seront remis à la Société et annulés sur-le-champ.

La Société peut, à son gré, mettre au compte de l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat et de toutes les dépenses justifiées encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription au registre ou avec la destruction de l'ancien certificat.

**Art. 8.** Le conseil d'administration pourra restreindre ou faire obstacle à la propriété d'actions de la Société par toute personne physique ou morale, si la Société estime que cette propriété entraîne une violation de la loi au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, peut impliquer que la Société soit sujette à l'imposition dans un pays autre que le Grand-Duché ou peut, d'une autre manière, être préjudiciable à la Société.

Notamment, elle pourra limiter ou interdire la propriété d'actions de la Société par tout «ressortissant des Etats-Unis d'Amérique» tel que défini ci-après.

A cet effet, la Société pourra:

a) refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions, lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété de l'action à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société;

b) demander, à tout moment, à toute personne figurant au registre des actionnaires, ou à toute autre personne qui demande à faire inscrire le transfert d'actions, de lui fournir tous renseignements et certificats qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir en propriété effective à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société;

c) procéder au rachat forcé de toutes les actions s'il apparaît qu'une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société, soit seule, soit ensemble avec d'autres personnes, est le propriétaire d'actions de la Société ou procéder au rachat forcé de tout ou d'une partie des actions, s'il apparaît à la Société qu'une ou plusieurs personnes sont propriétaires d'une proportion des actions de la Société d'une manière à rendre applicables à la Société des lois fiscales ou autres de juridictions autres que le Luxembourg. Dans ce cas, la procédure suivante sera appliquée:

1) La Société enverra un avis (appelé ci-après «l'avis de rachat») à l'actionnaire possédant les actions ou apparaissant au registre des actionnaires comme étant le propriétaire des actions à racheter; l'avis de rachat spécifiera les titres à racheter, le prix de rachat à payer et l'endroit où ce prix sera payable. L'avis de rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au registre des actionnaires de la Société.

L'actionnaire en question sera obligé de remettre à la Société le ou les certificats, s'il y en a, représentant les actions spécifiées dans l'avis de rachat. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être le propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de rachat; s'il s'agit d'actions nominatives, son nom sera rayé en tant que titulaire de ces actions du registre des actionnaires; et s'il s'agit d'actions au porteur, le ou les certificats représentatifs de ces actions seront annulés dans les livres de la Société.

2) Le prix auquel les actions spécifiées dans l'avis de rachat seront rachetées («le prix de rachat») sera égal à la Valeur Nette des actions concernées, déterminée conformément à l'article vingt-trois des présents statuts au jour de l'avis de rachat.

3) Le paiement du prix de rachat sera effectué en FRF, sauf en période de restriction de change; le prix sera déposé par la Société auprès d'une banque, à Luxembourg ou ailleurs (telle que spécifiée dans l'avis de rachat), qui le remettra à l'actionnaire en question contre remise du ou des certificats, s'ils ont été émis, représentant les actions désignées dans l'avis de rachat. Dès après le dépôt du prix dans ces conditions, aucune personne intéressée dans les actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra faire valoir de droit sur ces actions ou certaines d'entre elles ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit de l'actionnaire, apparaissant comme étant le propriétaire des actions, de recevoir le prix ainsi déposé (sans intérêts) à la banque contre remise du ou des certificats, s'ils ont été émis.

4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y avait pas preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou qu'une action appartenait à une autre personne que ne l'avait admis la Société en envoyant l'avis de rachat, à la seule condition que la Société exerce ses pouvoirs de bonne foi; et

d) refuser, lors de toute assemblée d'actionnaires, le droit de vote à toute personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société.

Le terme «ressortissant des Etats-Unis d'Amérique», tel qu'il est utilisé dans les présents statuts, signifiera tout ressortissant, citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique ou d'un de leurs territoires ou possessions ou régions sous leur juridiction, ou toutes personnes qui y résident normalement (y inclus la succession de toutes personnes, sociétés de capitaux ou de personnes y constituées ou organisées).

**Art. 9.** Toute assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier lundi du mois de mai de chaque année à 9.00 heures et pour la première fois en 1997. Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

**Art. 11.** Les quorums et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action, quelle que soit sa valeur nette d'inventaire, donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopieur une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents statuts, les décisions au cours d'une assemblée générale des actionnaires, dûment convoquée, sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votant.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à l'assemblée des actionnaires.

**Art. 12.** Les actionnaires se réuniront sur la convocation du conseil d'administration. Un avis énonçant l'ordre du jour sera envoyé par courrier au moins huit jours avant l'assemblée à tout actionnaire à son adresse portée au registre des actionnaires.

Dans la mesure requise par la loi, l'avis sera en outre publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du Luxembourg, dans un journal luxembourgeois, et dans tels autres journaux que le conseil d'administration décidera.

**Art. 13.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins; les membres du conseil d'administration n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée annuelle et lorsque leurs successeurs auront été élus; toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé, à tout moment, par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront se réunir et élire, à la majorité des voix, un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

**Art. 14.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents.

Il pourra également désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un administrateur, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration, ainsi que des assemblées des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président du conseil d'administration présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourront désigner, à la majorité présente à une telle réunion, un autre administrateur ou, dans le cas d'une assemblée générale, lorsqu'aucun administrateur n'est présent, toute autre personne, pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

Le conseil d'administration pourra nommer, s'il y a lieu, des directeurs et fondés de pouvoir de la Société dont un directeur général, un secrétaire, éventuellement des directeurs-général adjoints, des secrétaires adjoints et d'autres directeurs et fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées, à tout moment, par le conseil d'administration. Les directeurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société. Pour autant que les statuts n'en décident pas autrement, les directeurs et fondés de pouvoir désignés auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le conseil d'administration.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra prendre part à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées. Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés expressément par une résolution du conseil d'administration.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée lors de la réunion. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de la réunion en question.

Au cas où lors d'une réunion du conseil, il y a égalité de voix pour et contre une décision, le Président aura voix prépondérante.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil seront aussi valables et exécutoires que celles prises lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une même résolution et peuvent être prouvées par lettres, câbles, télégrammes, télex, télécopieur ou des moyens analogues.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière de la Société et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet et de la poursuite de l'orientation générale de sa gestion à des personnes physiques ou morales qui n'ont pas besoin d'être membres du conseil d'administration.

**Art. 15.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et de toute assemblée générale des actionnaires seront signés par le Président ou, en son absence, par l'administrateur qui aura assumé la présidence de cette réunion.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président ou par le Secrétaire ou par deux administrateurs.

**Art. 16.** Le conseil d'administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer l'orientation générale de la gestion et la politique d'investissement, ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration de la Société.

Le conseil d'administration fixera également toutes les restrictions qui seront périodiquement applicables aux investissements de la Société.

Le conseil d'administration peut faire en sorte que les actifs de la Société soient investis en :

a) valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un Etat membre de l'Union Européenne («UE»);

b) valeurs mobilières négociées sur un autre marché d'un Etat membre de l'UE, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public;

c) valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs de tout autre pays de l'Europe, des Amériques, d'Asie, d'Océanie ou d'Afrique;

d) valeurs mobilières négociées sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public de tout autre pays de l'Europe, des Amériques, d'Asie, d'Océanie ou d'Afrique;

e) valeurs mobilières nouvellement émises pour autant que les conditions d'émission comportent l'engagement que la demande d'admission à une cote officielle d'une bourse de valeurs, telle que spécifiée sub a) et c) ou à un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, tel que spécifié sub b) et d), soit introduite et que l'admission soit obtenue au plus tard un an après l'émission.

f) en parts d'autres organismes de placement collectif de type ouvert mais en respectant les conditions suivantes:

(i) ces organismes de placement collectif doivent être des organismes de placement collectif en valeurs mobilières, tels que visés par la Directive du Conseil du 20 décembre 1985;

(ii) la SICAV ne peut investir plus de 5 % de ses avoirs nets dans des parts de tels organismes de placement collectif;

(iii) aucune commission d'émission, d'acquisition ou de gestion ne peut être mise à la charge des avoirs de la SICAV lorsque les investissements sont effectués dans des organismes de placement collectif gérés par le même promoteur ou par toute autre société avec laquelle le promoteur est lié dans le cadre d'une communauté de gestion ou de contrôle ou par une importante participation directe ou indirecte.

La Société peut en outre investir jusqu'à 100 % de ses actifs nets dans différentes émissions de valeurs mobilières émises ou garanties par les Etats-Unis d'Amérique ou par des organismes parastataux dont les engagements sont garantis par les Etats-Unis d'Amérique.

**Art. 17.** Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société aurait un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil d'administration de cet intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

Le terme «intérêt personnel», tel qu'il est utilisé dans la phrase précédente, ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts, positions ou transactions qui pourront exister de quelque manière en rapport avec MULTIFINANCE PARIS, ses filiales et sociétés associées ou d'autres sociétés ou entités qui seront déterminées souverainement de temps à autre par le conseil d'administration.

**Art. 18.** La Société pourra indemniser tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par tous actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité d'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditrice et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

**Art. 19.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature d'un administrateur, dûment autorisé à cet effet, ou par la seule signature d'un directeur ou d'un fondé de pouvoir de la Société, dûment autorisé à cet effet, ou par la seule signature de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été délégués par le conseil d'administration.

**Art. 20.** Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs qui devront satisfaire aux exigences de la loi luxembourgeoise concernant leur honorabilité et leur expérience professionnelle, et qui exerceront les fonctions prescrites par la loi du 30 mars 1988 concernant les organismes de placement collectif.

Un tel réviseur sera désigné par l'assemblée générale annuelle des actionnaires et il restera en fonction jusqu'à ce qu'il soit remplacé par son successeur.

**Art. 21.** Selon les modalités fixées ci-après, la Société a, à tout moment, le pouvoir de racheter ses propres actions dans les seules limites imposées par la loi.

Tout actionnaire est en droit de demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société sous réserve d'un préavis, tel que le conseil d'administration pourra déterminer. Le prix de rachat sera payé au plus tard 7 jours ouvrables bancaires à Luxembourg après le jour d'évaluation applicable et sera égal à la valeur nette des actions concernées, telle que celle-ci sera déterminée suivant les dispositions de l'article vingt-trois ci-après, diminuée éventuellement d'une commission de rachat, telle que prévue dans les documents relatifs à la vente. Toute demande de rachat doit être présentée par l'actionnaire par écrit au siège social de la Société à Luxembourg ou auprès d'une autre personne physique ou morale désignée par la Société comme mandataire pour le rachat des actions. La demande doit être accompagnée du ou des certificats d'actions (s'il en a été émis) en bonne et due forme et de preuves suffisantes d'un transfert éventuel. Les actions de capital rachetées par la Société seront annulées.

**Art. 22.** Afin de déterminer les prix d'émission et de rachat par action, la Valeur Nette d'Inventaire des actions de la Société sera calculée périodiquement par la Société, mais en aucun cas moins de deux fois par mois, comme le conseil d'administration le déterminera (le jour de la détermination de la valeur nette d'inventaire des actions est désigné dans les présents statuts comme «jour d'évaluation»). Si le jour d'évaluation est un jour férié légal ou bancaire au Luxembourg, le jour d'évaluation sera alors le premier jour ouvrable bancaire suivant.

Le conseil d'administration est autorisé à suspendre temporairement le calcul de la valeur des actifs nets ainsi que les émissions et les rachats d'actions dans les cas suivants:

a) pendant toute période durant laquelle l'un des principaux marchés ou l'une des principales bourses de valeurs auxquels une portion substantielle des investissements est cotée, se trouve fermé, sauf pour les jours de fermeture habituels, ou pendant laquelle les échanges y sont sujets à des restrictions importantes ou suspendus;

b) lorsque la situation politique, économique, militaire, monétaire, sociale, ou tout événement de force majeure, échappant à la responsabilité ou aux pouvoirs de la Société, rendent impossible la disposition de ses avoirs par des moyens raisonnables et normaux, sans porter gravement préjudice aux intérêts des actionnaires;

c) pendant toute rupture des moyens de communication normalement utilisés pour déterminer le prix de n'importe quel investissement de la Société ou des prix courants sur un marché ou une bourse quelconque;

d) lorsque des restrictions de change ou de mouvements de capitaux empêchent d'opérer les transactions pour le compte de la Société ou lorsque les opérations d'achat ou de vente des actifs de la Société ne peuvent être réalisées à des taux de change normaux ou lorsque les paiements dus pour le rachat d'actions de la Société ne peuvent, dans l'opinion du conseil d'administration, être effectués à des taux de change normaux;

e) dès la convocation à une Assemblée au cours de laquelle la dissolution de la Société sera proposée;

f) dans le cas d'une défaillance des moyens informatiques rendant impossible le calcul de la valeur nette d'inventaire.

Les souscripteurs et actionnaires offrant des actions au rachat seront avisés de la suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire.

Les souscriptions et demandes de rachat en suspens pourront être retirées par notification écrite pour autant que celle-ci soit reçue par la Société avant la cessation de la suspension.

Les souscriptions et les rachats en suspens seront pris en considération le premier jour d'évaluation faisant suite à la cessation de la suspension.

**Art. 23.** La Valeur Nette d'Inventaire des actions de la Société s'exprimera en FRF (excepté lorsqu'il existe une situation qui, de l'avis du conseil d'administration, rend la détermination dans cette devise ou bien impossible ou bien dommageable pour les actionnaires, la Valeur Nette d'Inventaire pourra être temporairement déterminée dans toute autre devise que le conseil d'administration déterminera) par un chiffre par action, et sera évaluée en divisant au jour d'évaluation les avoirs nets de la Société par le nombre des actions de la Société alors en circulation.

A. Les avoirs de la Société sont censés comprendre:

a) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts courus;

b) tous les effets et billets payables à vue et les comptes exigibles (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été touché);

c) tous les titres, parts, actions, obligations, droits d'option ou de souscription et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété de la Société;

d) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société (étant entendu que la Société pourra faire des ajustements en considération des fluctuations de la valeur marchande des valeurs mobilières occasionnées par des pratiques telles que la négociation ex-dividendes ou ex-droits ou des pratiques analogues);

e) tous les intérêts courus produits par les titres qui sont la propriété de la Société, sauf toutefois si ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;

f) les dépenses préliminaires de la Société dans la mesure où elles n'ont pas été amorties; et

g) tous les autres avoirs de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces actifs sera déterminée de la façon suivante:

1) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance et des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance, mais non encore touchés, sera

constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que la Société estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.

2) L'évaluation de toute valeur admise à une cote officielle ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public est basée sur le dernier cours connu à Luxembourg, le jour d'évaluation, et, si cette valeur est traitée sur plusieurs marchés, sur la base du dernier cours connu du marché principal de cette valeur; si le dernier cours connu n'est pas représentatif, l'évaluation se basera sur la valeur probable de réalisation que le Conseil d'Administration estimera avec prudence et bonne foi.

3) La valeur des valeurs mobilières qui sont négociées sur un autre marché réglementé sera déterminé d'une façon aussi proche que possible de celle énoncée au paragraphe précédent.

4) Les valeurs non cotées ou non négociées sur un marché boursier ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public seront évaluées sur la base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi.

5) Tous les autres avoirs seront évalués par le conseil d'administration sur la base de la valeur probable de réalisation, laquelle doit être estimée de bonne foi et selon des principes et procédures généralement admis.

Le conseil d'administration, à son entière discrétion, pourra permettre l'utilisation de toute autre méthode d'évaluation généralement admise, s'il considère que cette évaluation reflète mieux la valeur probable de réalisation d'un avoir.

Les avoirs non exprimés dans la devise de la Société seront convertis en cette devise au taux de change en vigueur à Luxembourg le jour d'évaluation concerné.

B. Les engagements de la Société sont censés comprendre:

a) tous les emprunts, effets échus et comptes exigibles;

b) toutes les obligations connues échues ou non échues, y compris toutes obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements, soit en espèces, soit en biens, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés, lorsque le jour d'évaluation coïncide avec la date à laquelle se fera la détermination de la personne qui y a, ou y aura droit;

c) une réserve appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu, courus jusqu'au jour d'évaluation et déterminée périodiquement par la Société et, le cas échéant, d'autres réserves autorisées ou approuvées par le conseil d'administration;

d) tous autres engagements de la Société, de quelque nature et de quelque sorte que ce soit, à l'exception des engagements représentés par les actions de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses payables par elle, ce qui comprend les frais de constitution, les frais payables à ses gestionnaires, conseillers en investissements, comptable, dépositaire, agent administratif, agent domiciliataire, agent de transfert, agents payeurs et représentants permanents aux lieux d'enregistrement, tout autre agent employé par la Société, les frais pour les services juridiques et de révision, les frais de cotation en bourse, les frais d'enregistrement de la Société et du maintien de cet enregistrement auprès d'institutions gouvernementales, les dépenses de publicité, d'imprimerie, y compris le coût de publicité et de préparation et d'impression des certificats, prospectus, mémoires explicatifs ou déclarations d'enregistrement, impôts ou taxes gouvernementales et toutes autres dépenses opérationnelles, y compris les coûts d'achat et de vente des avoirs, intérêts, frais bancaires et de courtage, postaux, de téléphone et de télex.

La Société pourra calculer les dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou toute autre période en répartissant le montant au prorata des fractions de cette période.

C. Les avoirs nets de la Société signifient les avoirs de la Société, tels que définis ci-dessus, moins les engagements, tels que définis ci-dessus, le jour d'évaluation au cours duquel la Valeur Nette d'Inventaire des actions est déterminée. Le capital de la Société sera, à tout moment, égal aux avoirs nets de la Société.

D. Pour les besoins de cet Article:

a) chaque action de la Société qui sera en voie d'être rachetée suivant l'article vingt et un ci-avant, sera considérée comme action émise et existante jusqu'après la clôture du jour d'évaluation, tel que défini dans l'article 22 et sera, à partir de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considérée comme engagement de la Société;

b) les actions à émettre par la Société en conformité avec des demandes de souscription reçues, seront traitées comme étant émises à partir de la clôture du jour d'évaluation, tel que défini dans l'Article 22 et ce prix sera traité comme une dette due à la Société jusqu'à sa réception par celle-ci;

c) tous investissements, soldes en espèces et autres avoirs de la Société seront évalués après qu'il aura été tenu compte des taux du marché ou des taux de change en vigueur au jour de la détermination de la valeur nette d'inventaire des actions; et

d) dans la mesure du possible, effet sera donné au jour d'évaluation à tout achat ou vente de valeurs mobilières contractés par la Société un tel jour d'évaluation.

**Art. 24.** Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix par action auquel pareilles actions seront offertes et émises sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire, telle qu'elle est définie dans les présents statuts, majorée éventuellement d'une commission telle que prévue dans les documents relatifs à la vente.

Toute rémunération à des agents intervenant dans le placement des actions sera payée à l'aide de cette commission. Le prix ainsi déterminé sera payable au plus tard 5 jours ouvrables bancaires à Luxembourg après le jour d'évaluation applicable.

**Art. 25.** L'exercice social de la Société commencera le premier jour de janvier et se terminera le dernier jour de décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social qui débutera le jour de la constitution et qui se terminera le 31 décembre 1996.

**Art. 26.** Lors de l'assemblée générale annuelle, les actionnaires statueront, sur la proposition du conseil d'administration, sur le montant des distributions en espèces à faire aux actions, en respectant les limites tracées par la loi et les statuts. Le conseil d'administration peut également décider la mise en paiement d'acomptes sur dividendes aux actions.

**Art. 27.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires effectuant cette liquidation et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Les opérations de liquidation seront conduites conformément à la loi luxembourgeoise du 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectif.

Le produit net de liquidation sera distribué par les liquidateurs aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans la Société.

**Art. 28.** Les présents statuts pourront être modifiés de temps à autre par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

**Art. 29.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives, ainsi qu'à la loi du 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectif.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Vermeersch, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 18 janvier 1996, vol. 398, fol. 26, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): W. Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 janvier 1996.

E. Schroeder.

(03135/228/542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1996.

## **CADIT, CADASTRE ET TOPOGRAPHIE – CARRIERE DE L'INGENIEUR TECHNICIEN, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 54, avenue Gaston Diderich.

### STATUTS

Le 11 janvier 1996, les ingénieurs techniciens de l'ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE se sont réunis aux fins de constituer une association sans but lucratif régie par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et par les présents statuts.

#### **Titre I<sup>er</sup>. Dénomination et Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association est nommée CADASTRE ET TOPOGRAPHIE – CARRIERE DE L'INGENIEUR TECHNICIEN, association sans but lucratif, en abrégé CADIT, A.s.b.l., avec siège à Luxembourg-Ville, 54, avenue Gaston Diderich, L-2450 Luxembourg.

#### **Titre II. Objet**

**Art. 2.** L'association a pour objet:

- d'assurer la représentation professionnelle des fonctionnaires et employés des cadres techniques supérieurs;
- de défendre et de sauvegarder les intérêts professionnels de ces membres conformément à l'article 36 de la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat.

#### **Titre III. Membres**

**Art. 3.** Une liste des associés, dont le nombre minimal est de trois, est disponible au bureau exécutif et est jointe aux présents statuts.

**Art. 4.** L'affiliation à la présente association se fait par demande écrite au conseil d'administration et par le paiement de la cotisation annuelle.

**Art. 5.** La qualité de membre se perd par:

1. la démission volontaire adressée par écrit au conseil d'administration;
2. le non-paiement de la cotisation annuelle pendant deux années consécutives;
3. l'exclusion en cas de refus de se conformer aux présents statuts.

#### **Titre IV. Assemblée générale**

**Art. 6.** L'assemblée générale a les pouvoirs déterminés par la loi et les présents statuts.

**Art. 7.** L'assemblée générale ordinaire a lieu entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars. Une convocation à l'assemblée générale, indiquant l'ordre du jour, est à adresser aux associés dans un délai d'au moins dix jours avant l'échéance.

**Art. 8.** L'assemblée générale extraordinaire peut être convoquée si l'intérêt de l'association l'exige.

**Art. 9.** L'assemblée générale a les attributions suivantes:

- présentation et adoption des rapports d'activités;
- approbation des comptes et désignation des commissaires aux comptes;
- fixation de la cotisation annuelle;

- nomination et révocation des membres du conseil d'administration;
- modification des statuts;
- dissolution de la société.

**Art. 10.** Les résolutions prises par l'assemblée générale sont portées à la connaissance des associés et des tiers par l'intermédiaire d'un bulletin d'information de l'association.

#### **Titre V. Administration**

**Art. 11.** L'administration de l'association est confiée à un conseil d'administration, qui se compose de trois membres au minimum et de 7 membres au maximum.

**Art. 12.** Les membres du conseil d'administration sont élus à la majorité simple par l'assemblée générale pour une durée de deux ans. Les membres sortants sont rééligibles.

**Art. 13.** Le mandat des membres du conseil d'administration n'est pas indemnisé.

**Art. 14.** Le président convoque le conseil d'administration chaque fois que la nécessité l'impose. Celui-ci peut délibérer valablement lorsque la moitié plus un des membres sont présents.

**Art. 15.** Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix des membres présents. En cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

**Art. 16.** Le président, le secrétaire et le trésorier sont élus parmi les membres du conseil d'administration lors de sa première réunion et forment le bureau exécutif. Le conseil d'administration peut déléguer des charges au bureau exécutif.

**Art. 17.** Le bureau exécutif peut prendre des décisions qu'il juge urgentes. Il doit en rendre compte au conseil d'administration lors de sa prochaine réunion.

#### **Titre VI. Finances**

**Art. 18.** Le taux des cotisations à effectuer par les associés est fixé à un maximum de 1.000,- LUF sur la base de l'indice cent.

**Art. 19.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre. Les comptes sont vérifiés par les commissaires aux comptes, désignés chaque année par l'assemblée générale ordinaire, pour la durée de l'exercice.

**Art. 20.** L'association est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux membres du bureau exécutif.

#### **Titre VII. Dissolution**

**Art. 21.** En cas de dissolution, l'actif net est attribué à une association dont le but se rapproche autant que possible de celui poursuivi par l'association.

#### **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 22.** Tout ce qui n'est pas expressément prévu par les présents statuts et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif est réglé par l'assemblée générale.

**Art. 23.** L'assemblée générale constituante de ce jour désigne les membres-associés suivants comme administrateurs de l'association:

*Administrateurs:*

Dax Joe, Brouch;  
Krier Guy, Goeblange;  
Steffen Yves, Steinfort;  
Sunnan Marcel, Mamer;  
Weimerskirch Baudouin, Hautcharage;  
Weis Marc, Soleuvre,  
tous de nationalité luxembourgeoise.

Signatures des membres fondateurs.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1996, vol. 475, fol. 52, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(02730/999/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 1996.

#### **MARACANDA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1618 Luxembourg, 45, rue des Gaulois.  
R. C. Luxembourg B 47.995.

Le bilan et le compte de résultat pour la période du 3 juin 1994 au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 13 décembre 1995, vol. 474, fol. 48, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 décembre 1995.

*Pour la société  
Signature  
Son gérant*

(41534/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.



**LATERNE S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R. C. Luxembourg B 32.579.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 60, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Signature.

(41517/505/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**LATINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames  
R. C. Luxembourg B 26.572.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 84, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 1995*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1995.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 22 juin 1995*

Les membres du conseil d'administration décident de renommer Monsieur Bernard Ewen, administrateur-délégué, suite à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour la société  
Signature

(41518/506/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**LEONIE, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5330 Moutfort, 57, rue de Remich.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 77, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

(41519/508/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**LOCALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 18.321.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 84, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 mai 1995*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2000.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour la société  
Signature

(41523/506/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**LOCAM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 42.841.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 84, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour la société  
Signature

(41524/506/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**LES MUTUELLES DU MANS RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 28.590.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 77, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Signature.

(41520/740/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**LES MUTUELLES DU MANS RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 28.590.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 1995, la FIDUCIAIRE CONTINENTALE, 16, allée Marconi à Luxembourg, a été nommée Réviseur Indépendant en remplacement du réviseur démissionnaire.

Luxembourg, le 20 décembre 1995.

Pour extrait conforme et sincère  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 77, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

(41521/740/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**LICE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1351 Luxembourg, 15, rue du Commerce.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 77, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

(41522/508/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**MAGASIN DE CONFECTION LUMBAGO, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 4, rue Beaumont.

Le bilan au 31 décembre 1992, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 77, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

(41525/508/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**MAGASIN DE CONFECTION LUMBAGO, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 4, rue Beaumont.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 77, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

(41526/508/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**MCI, MARKETING COMMUNICATION INTERNATIONAL, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 39.426.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 74, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

MCI, MARKETING COMMUNICATION  
INTERNATIONAL, S.à r.l.

Signature

(41540/567/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**LUXBOISSONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 17.826.

Le bilan au 28 février 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 79, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extraits de l'assemblée générale du 20 novembre 1995*

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Résultats reportés . . . . . 5.064.032,- LUF

*Administrateurs:*

M. Cornelis Labeur, Directeur général, demeurant à Rossum (Pays-Bas),  
M. Jacobus Willem Vente, Directeur commercial, demeurant à Pe Breda (Pays-Bas),  
M. Wladimir Bratkowski, Directeur, demeurant à Gravenwezel (Belgique).

*Commissaire aux comptes:*

M. Cornelis Degens, Directeur Opérations, demeurant à Oosterhout (Pays-Bas).

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

*Pour la société.*

(41527/592/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

**LUXBOISSONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 17.826.

Le bilan au 28 août 1995, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 79, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extraits de l'assemblée générale du 20 novembre 1995*

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Résultats reportés . . . . . 5.703.864,- LUF

*Administrateurs:*

M. Cornelis Labeur, Directeur général, demeurant à Rossum (Pays-Bas),  
M. Jacobus Willem Vente, Directeur commercial, demeurant à Pe Breda (Pays-Bas),  
M. Wladimir Bratkowski, Directeur, demeurant à Gravenwezel (Belgique).

*Commissaire aux comptes:*

M. Cornelis Degens, Directeur Opérations, demeurant à Oosterhout (Pays-Bas).

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

*Pour la société.*

(41528/592/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

**LUXCHIPS-CANNIVE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7324 Mullendorf, 4, rue de Hünsdorf.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 79, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

(41529/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

**PARMABEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 30, rue Batty Weber.  
R. C. Luxembourg B 37.338.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 1995, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 75, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 30 septembre 1996.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

*Signature.*

(41555/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

**LUX FLOOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 345, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 18.017.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 84, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

*Pour la société*  
Signature

(41530/506/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**LUXINTER RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 33.170.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 62, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

*Pour la société*  
Signature

(41531/689/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**LUXINTER RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 33.170.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 474, fol. 62, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 1995.

*Pour la société*  
Signature

(41532/689/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**MANAGEMENT SUD FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.  
R. C. Luxembourg B 44.353.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 80, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

S. Retter.

(41533/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**MARAVILLA S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R. C. Luxembourg B 39.961.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 60, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Signature.

(41535/505/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**MARAVILLA S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R. C. Luxembourg B 39.961.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 474, fol. 60, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Signature.

(41536/505/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**MATCH CENTRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Niederanven.  
R. C. Luxembourg B 11.836.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Capellen, le 20 décembre 1995, vol. 130, fol. 57, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Signature.

(41538/712/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**MATCH SUD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Dudelange.  
R. C. Luxembourg B 22.970.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Capellen, le 20 décembre 1995, vol. 130, fol. 57, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Signature.

(41539/712/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**MENUISERIE R HILARIO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 23, avenue de la Faïencerie.  
R. C. Luxembourg B 37.349.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Diekirch, le 19 décembre 1995, vol. 257, fol. 7, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE JOS. THILL, S.à r.l.

Signature

(41541/654/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**MERTEN INTERFINANCE CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 18.566.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 1995, vol. 474, fol. 74, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

MERTEN INTERFINANCE CORPORATION  
HOLDING S.A.

Signature

(41542/567/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**METALS FINANCE CORPORATION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 19, rue Jean l'Aveugle.  
R. C. Luxembourg B 42.533.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 84, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour la société

Signature

(41543/506/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**MILEMAGNUM, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8280 Kehlen, 41A, rue de Mamer.  
R. C. Luxembourg B 44.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 1993, enregistrés à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 84, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(41545/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

---

**METALS FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 47.778.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1995, vol. 474, fol. 84, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 1995*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1995.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 2 juin 1995*

Les membres du conseil d'administration décident de renommer Monsieur Bernard Ewen, administrateur-délégué, suite à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 22 décembre 1995.

Pour la société  
Signature

(41544/506/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 1995.

**WITTSBURG HOLDING A.G., Aktiengesellschaft.**

Registered office: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

## STATUTES

In the year one thousand nine hundred and ninety-five, on the fourteenth of December.

Before Us, Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie.

There appeared:

1) CREGELUX, Crédit Général du Luxembourg S.A., société anonyme, with its principal office in Luxembourg, 27, avenue Monterey,

here represented by Mr Charles Muller, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy issued in Luxembourg, on the 14th December, 1995;

2) ECOREAL S.A., société anonyme, with its principal office in Luxembourg, 14, rue Aldringen, here represented by Mrs Francine Herkes, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy issued in Luxembourg on the 14th December, 1995.

The said proxies, signed *ne varietur* by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Which appearers acting in the said capacities requested the undersigned notary to draw up de Constitutive Deed of a société anonyme which they declare that they form between themselves, having drawn up the said deed as follows:

**Chapter I. - Name, registered office, object, duration, capital**

**Art. 1.** There is formed between the appearers and all those persons who shall become owners of the shares hereinafter created a limited company (société anonyme) under the name of WITTSBURG HOLDING A.G.

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg.

Branches or offices may be created by simple decision of the Board of Directors both in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign countries.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

If extraordinary events of a political, economic or social character likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication with that office or between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until complete cessation of the said abnormal circumstances. This provisional measure shall, however, produce no effect on the nationality of the company, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office shall remain a Luxembourg company.

Any declaration of such transfer of the registered office shall be made and brought to the notice of outside parties by one of the Company's executive organs having power to commit the Company as regards acts of current and daily management.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The company has for its object to take participations in any form in Luxembourg or foreign companies, acquire by purchase, subscription or otherwise and assign by sale, exchange or otherwise any kind of transferable securities, to manage and valorise the securities owned, to acquire, transfer and appreciate patents and licences connected therewith.

The company may borrow or lend with or without collateral. The company may take part in the creation and development of any companies and give them any assistance. Quite generally, the company may take all measures of control, supervision and documentation and make all operations which will be judged useful for the accomplishment or development of its object, under condition of keeping within the limits drawn by the law of July, thirty-first, nineteen

hundred and twenty-nine on holding companies, and the article 209 of the law on trading companies, and its amendments.

**Art. 5.** The share capital is fixed at fifty thousand US dollars (USD 50,000.-), represented by five hundred (500) shares of one hundred US dollars (USD 100.-) each.

The authorized share capital is fixed at one hundred and fifty thousand US dollars (US 150,000.-), represented by one thousand five hundred (1,500) shares of one hundred US dollars (USD 100.-) each.

The authorized and the subscribed share capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of these Articles, the board of directors is authorized to increase the subscribed share capital from time to time within the limits of the authorized share capital. Such increases of the share capital may be realized at the discretion of the board of directors by the subscription and the issuance of shares with or without a share premium. The board of directors is specifically authorized to effect such increases without reserving any preferential subscription right to the existing shareholders for shares to be issued. The board of directors may delegate to any director, manager, executive officer or any other person duly authorized, the power to accept subscriptions to and to receive payment for the shares representing whole or part of such increase in capital.

Whenever the board of directors shall have authentically enacted an increase of the subscribed share capital, the present article shall be considered as automatically adapted pursuant to the amendment effected.

The Company's share may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares in the company shall be issued in a registered or bearer form.

## **Chapter II. - Administration and Supervision**

**Art. 6.** The Company is administered by a Board of Directors composed of at least three members, who may or may not be shareholders. The Directors are appointed by the General Meeting, which fixes their number and the duration of their mandates. The mandates cannot exceed a period of six years. The members of the Board are re-eligible, but may be removed at any time.

In case of vacancy in the office of a Director the remaining Directors have the right to fill it provisionally. In that case the General Meeting will proceed to the final election at its next Meeting.

**Art. 7.** The Board of Directors will select a Chairman from among its members. It will meet when convened by the Chairman or, failing him, by two Directors. In the absence of the Chairman, another director may preside over the meeting.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors being permitted.

In case of urgency Directors may give their vote by simple letter, telegram or telefax on matters on the agenda.

Resolutions will be adopted by majority of votes. In case of a tie the person presiding over the meeting has a casting vote.

**Art. 8.** Minutes of Meetings of the Board of Directors will be signed by the members present at the Meetings. Copies or extracts of such Minutes to be produced in Court or elsewhere will be signed by the Chairman or by two Directors.

**Art. 9.** The Board of Directors has the most extensive powers to manage the Company's affairs, and to effect such acts of disposal and administration as shall conform to the Company's object.

All matters which are not expressly reserved to the General Meeting by law, or by the Articles of Association, are within the competence of the Board of Directors.

**Art. 10.** The Board of Directors may delegate its powers for day-to-day management either to Directors or to other persons, who need not necessarily be shareholders of the Company, subject to observance of the provisions of Article 60 of the Law of 10th August, 1915 concerning trading companies. The Board may also confer any special mandates by notarially authenticated power of attorney or by signed deed.

**Art. 11.** The Company is in all circumstances committed by the joint signatures of two Directors without prejudice to any decisions which may be taken as to signing for the Company in case of delegation of powers and in case of mandates conferred by the Board of Directors in pursuance of Article 10 of the Articles of Association.

**Art. 12.** The Company will be supervised by one or more Auditors, who may or may not be shareholders, being appointed by the General Meeting, which shall fix their number and the duration of their mandate.

## **Chapter III. - General Meetings**

**Art. 13.** The General Meeting, duly constituted, represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers for doing or ratifying such acts as may concern the Company.

**Art. 14.** The Ordinary General Meeting will meet in the city of Luxembourg at the place indicated in the convening notices on the third Friday in April at ten o'clock. If the said day is a public holiday, the Meeting will be postponed to the next following working day.

General Meetings, even the Annual General Meeting, may be held in foreign countries whenever circumstances of force majeure occur, as determined by the Board of Directors in their absolute discretion.

The Board of Directors will fix the conditions required for taking part in General Meetings.

**Art. 15.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented, and if they declare that they have had notice of the agenda submitted to their consideration, the General Meeting may take place without previous convening notices.

Each share gives the right to one vote.

#### **Chapter IV. - Accounting Year, allocation of profits**

**Art. 16.** The Company's accounting year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 17.** To the extent of five per cent the net profit is applied to forming or adding to the legal reserve fund. This allocation ceases to be mandatory whenever and so long as the legal reserve reaches ten per cent of the nominal capital.

The General Meeting will in its absolute discretion decide the application of the remaining balance. Any dividends declared will be paid at the places and times laid down by the Board of Directors. The General Meeting may authorise the Board of Directors to pay dividends in any currency other than that in which the balance sheet is drawn up, and to determine at their absolute discretion the rate for conversion of the dividend into the currency of actual payment.

Payment on account of dividends may be decided by the Board of Directors in accordance with the provisions of the law as it may apply at that time.

The Company may redeem its own shares by use of its free reserves and under strict observance of the conditions laid down by the company law. As long as the Company holds such shares the said shares are deprived of their right of vote and of their right to dividends.

#### **Chapter V. - Dissolution, liquidation**

**Art. 18.** The company may at any time be dissolved by Resolution of the General Meeting.

On dissolution of the Company, liquidation will be effected by one or more liquidators, being individuals or corporate bodies, appointed by the General Meeting, which shall determine their powers and their remuneration.

##### *General provisions*

For all matters not regulated by these Articles of Association the parties subject and submit themselves to the provisions of the law of 10th August, 1915 concerning trading companies as well as to the Law of 31st July, 1929 concerning holding companies, both as amended.

##### *Transitory provisions*

1. The first accounting year begins on the date of formation and ends on 31st December, 1996.
2. The first annual general meeting will meet in 1997.

##### *Subscription and payment*

The shares have been subscribed to as follows:

1. CREGELUX, Crédit Général du Luxembourg S.A., prenamed, four hundred and ninety-nine shares . . . . .	499
2. ECOREAL S.A., prenamed, one share . . . . .	<u>1</u>
Total: five hundred shares . . . . .	500

All these shares have been immediately and fully paid up by payments in cash, so that the sum of fifty thousand US dollars (USD 50,000.-) is now at the Company's disposal as has been proved to the notary, who states it expressly.

##### *Verification*

The undersigned notary has verified that the conditions laid down by Article 26 of the Law of 10th August, 1915 concerning trading companies have been fulfilled.

##### *Estimate of costs*

The parties have estimated the amount of the costs, expenses, emoluments and charges in any form which fall upon the Company, or which are chargeable to it by reason of its formation, at about seventy-five thousand Luxembourg Francs (LUF 75,000.-).

For purpose of registration, the share capital is valued at one million four hundred and ninety thousand Luxembourg Francs (LUF 1,490,000.-).

##### *Extraordinary General Meeting of shareholders*

The Company's Articles of Association having been thus drawn up, the appearers, representing the whole of the Company's capital and deeming themselves duly convened, declare that they now meet in Extraordinary General Meeting and unanimously adopt the following Resolutions:

1. The number of Directors is fixed at three.  
The following are appointed Directors for a period of one year.  
- Mr Benoit Duvieusart, licencié en droit, residing in Roodt-sur-Syre,  
- Mr Charles Muller, maître en droit, residing in Luxembourg,  
- Mrs Francine Herkes, private employee, residing in Luxembourg.
2. The numbers of Auditors is fixed at one.  
Is appointed Auditor for a period of one year:  
- Mr Christian Agata, private employee, residing in Wecker.
3. As an exception the first mandate of the directors and auditor will expire at the general meeting of 1997.
4. The registered office of the company is established at 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will be prevailing.



Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, notary, the present original deed.

### **Folgt die deutsche Fassung vorstehender Urkunde:**

Im Jahre eintausendneunhundertfünfundneunzig, am vierzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Léon Thomas genannt Tom Metzler, Notar mit Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg.

Sind erschienen:

1) CREGELUX, Crédit Général du Luxembourg S.A., Aktiengesellschaft, mit Sitz in Luxemburg, 27, avenue Monterey, hier vertreten durch Herrn Charles Muller, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt in Luxemburg, am 14. Dezember 1995;

2) ECOREAL S.A., Aktiengesellschaft, mit Sitz in Luxemburg, 14, rue Aldringen, hier vertreten durch Frau Francine Herkes, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Luxemburg, am 14. Dezember 1995.

Die vorerwähnten Vollmachten, von den Kompargenten und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Kompargenten, namens wie sie handeln, ersuchten den amtierenden Notar, nachstehenden, durch alle Kompargenten vereinbarten Gesellschaftsvertrag einer Aktiengesellschaft zu beurkunden wie folgt:

### **Kapitel I. - Firma, Sitz, Zweck, Dauer, Kapital**

**Art. 1.** Zwischen den Kompargenten und allen zukünftigen Inhabern der in nachfolgendem bezeichneten Aktien wird eine Aktiengesellschaft gebildet unter der Bezeichnung WITTSBURG HOLDING A.G.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Durch Verwaltungsbeschluss können Niederlassungen, Zweigstellen und Büros, sowohl innerhalb der Grenzen des Grossherzogtums Luxemburg, als auch im Ausland geschaffen werden.

Der Gesellschaftssitz kann aufgrund eines Beschlusses der Generalversammlung der Aktionäre in jede beliebige Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Sollten aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art einer ordentlichen Geschäftsabwicklung entgegenstehen oder eine normale Verbindung mit dem Gesellschaftssitz oder des Gesellschaftssitzes mit dem Ausland verhindern oder zu verhindern drohen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur Wiederherstellung der ursprünglichen Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden; trotz dieses vorläufigen Beschlusses bleibt der Gesellschaft dennoch ihre luxemburgische Staatsangehörigkeit erhalten.

Die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragten Organe der Gesellschaft können die Verlegung des Gesellschaftssitzes anordnen sowie Dritten zur Kenntnis bringen.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Zweck jedwede Beteiligung an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften; den Erwerb mittels Kauf, Zeichnung oder sonstwie und die Veräusserung mittels Verkauf, Tausch oder sonstigen Rechtsgeschäften, von jeglichen Wertpapieren sowie die Verwaltung und Auswertung des Wertpapiervermögens, welches sie besitzen wird, den Kauf, die Abtretung und die Verwertung von Patenten und patentierbaren Verfahren, welche mit jenen zusammenhängen.

Die Gesellschaft kann die Aufnahme und die Gewährung von Anleihen und Darlehen, mit oder ohne diesbezügliche Sicherheiten vornehmen; sie kann an der Gründung und Entwicklung jeglicher Unternehmen teilnehmen und ihnen jegliche Unterstützung bewilligen. Im allgemeinen kann die Gesellschaft alle Kontroll-, Überwachungs- und Dokumentierungsmassnahmen treffen und die Ausübung jedweder Tätigkeit zur Erfüllung und Förderung des Gesellschaftszweckes vornehmen, alles im Rahmen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften und Artikel 209 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschliesslich der Änderungsgesetze.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfzigtausend US Dollar (USD 50.000,-) und ist aufgeteilt in fünfhundert (500) Aktien von einhundert US Dollar (USD 100,-) je Aktie.

Das genehmigte Gesellschaftskapital wird auf einhundertfünfzigtausend US Dollar (USD 150.000,-) festgesetzt, eingeteilt in eintausendfünfhundert (1.500) Aktien mit einem Nennwert von einhundert US Dollar (USD 100,-) je Aktie.

Das genehmigte und gezeichnete Gesellschaftskapital kann aufgestockt oder vermindert werden mittels Beschlussfassung der Generalversammlung der Aktionäre in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über Satzungsänderungen.

Des weiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während einer Zeitspanne von fünf Jahren vom Datum der Veröffentlichung dieser Satzung an gerechnet, das gezeichnete Kapital im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen. Diese Kapitalerhöhungen können gezeichnet und ausgegeben werden mittels Aktien mit oder ohne Ausgabepremie ganz nach Belieben des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat ist insbesondere ermächtigt, diese Aufstockungen vorzunehmen ohne den jetzigen Aktionären ein Zeichnungsprivileg auf den auszugebenden Aktien vorzubehalten. Der Verwaltungsrat kann jedem Verwaltungsratsmitglied, Direktor oder Prokurist oder jeder anderen ermächtigten Person Vollmacht erteilen um die Zeichnungen zu empfangen und die Zahlung des Preises der Aktien, welche diese ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, zu erhalten.

Jedesmal wenn der Verwaltungsrat eine solche Kapitalerhöhung amtlich festgestellt hat, wird dieser Artikel als automatisch an die vorgenommene Änderung angepasst betrachtet.

Die Gesellschaft kann je nach Wunsch der Aktieninhaber Globalaktien oder Einzelaktien ausstellen als Namensaktien oder Inhaberaktien nach Wahl der Aktionäre.

## Kapitel II. - Verwaltung, Aufsicht

**Art. 6.** Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von wenigstens drei Mitgliedern, welche Aktionäre oder Nicht-Aktionäre sein können; sie werden durch die Generalversammlung bezeichnet, welche deren Zahl und die Dauer ihrer Mandate bestimmt. Ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig; sie können beliebig abberufen werden.

Die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt, die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat aus welcher Ursache auch immer vorzunehmen. Die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat bezeichnet aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen. Im Falle der Abwesenheit des Vorsitzenden kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben; die Vertretung unter Verwaltungsratsmitgliedern ist zulässig.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

**Art. 8.** Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrates werden durch die anwesenden Mitglieder unterzeichnet. Abschriften und Auszüge dieser Protokolle, welche vor Gericht oder anderweitig zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder von zwei Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet.

**Art. 9.** Der Verwaltungsrat hat die weitgehendsten Befugnisse zur Geschäftsführung und trifft alle ihm zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig scheinenden Verfügungen und Verwaltungsmaßnahmen im Rahmen des Gesellschaftszweckes.

Seine Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz oder laut der gegenwärtigen Satzung vorbehaltenen Beschlüsse.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat ist befugt, im Rahmen von Artikel sechzig des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften die Geschäftsführung entweder an Verwaltungsratsmitglieder oder an Dritte zu übertragen, welche nicht unbedingt Aktionäre der Gesellschaft sein müssen.

Der Verwaltungsrat ist ausserdem befugt, durch notarielle oder privatschriftliche Urkunden Bevollmächtigte für Sondergeschäfte zu bestellen.

**Art. 11.** Die Gesellschaft wird unter jeden Umständen durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern verpflichtet, unbeschadet der Beschlüsse betreffend die Erteilung von Untervollmachten und Mandate, welche vom Verwaltungsrat im Rahmen von Artikel 10 der Satzung erteilt werden.

**Art. 12.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche Aktionäre oder Nicht-Aktionäre sein können, sie werden durch die Generalversammlung, die ihre Zahl und die Dauer ihrer Mandate festlegt, ernannt.

## Kapitel III. - Generalversammlung

**Art. 13.** Jede rechtsgültig zusammengesetzte Generalversammlung vertritt die Gesamtheit der Aktionäre. Dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen zu tätigen und gutzuheissen.

**Art. 14.** Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am dritten Freitag des Monats April um zehn Uhr an einem in den Einberufungen zu bestimmenden Ort der Stadt Luxemburg statt. Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Sollte durch höhere Gewalt eine ungehinderte Zusammenkunft in Luxemburg beeinträchtigt werden, so können die Generalversammlungen - auch die ordentliche jährliche Generalversammlung - im Auslande stattfinden; die Festlegung dieser Sonderumstände obliegt dem Verwaltungsrat.

Der Verwaltungsrat legt die Zulassungsbedingungen zu den Generalversammlungen fest.

**Art. 15.** Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Falls sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und falls sie erklären, dass sie Kenntnis der ihnen vorliegenden Tagesordnung genommen haben, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufung rechtsgültig stattfinden.

Jede einzelne Aktie berechtigt zu einer Stimmabgabe.

## Kapitel IV. - Geschäftsjahr, Gewinnverteilung

**Art. 16.** Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember.

**Art. 17.** Fünf Prozent des Reingewinns fliessen so lange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Diese Zuweisung ist nicht mehr zwingend notwendig wenn und solange der Reservefonds zehn Prozent des Nominalwertes des Kapitals beträgt.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken. Die auszuschüttende Dividende gelangt an den vom Verwaltungsrat zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung. Die Generalversammlung kann den Verwaltungsrat ermächtigen, die Dividende in einer anderen Währung als derjenigen, in der die Bilanz ergeht, zu zahlen und dabei selbstständig den Umrechnungskurs zu bestimmen.

Die Ausschüttung von Vorschussdividenden kann erfolgen unter Berücksichtigung der jeweils geltenden gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien zurückkaufen mittels freier Reserven und unter Respektierung der zwingenden gesetzlichen Bestimmungen. Solange die Gesellschaft diese Aktien hält, sind sie nicht berechtigt, an Abstimmungen teilzunehmen und erhalten auch keine Dividende.

### Kapitel V. - Auflösung, Liquidation

**Art. 18.** Die Generalversammlung ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen.

Bei Auflösung der Gesellschaft wird diese durch einen oder mehrere Liquidatoren durchgeführt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden; deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung.

#### Besondere Bestimmungen

Hinsichtlich der durch die gegenwärtige Satzung nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften und deren Abänderungsgesetzen.

#### Übergangsbestimmungen

1. Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 1996.
2. Die erste jährlich Hauptversammlung findet im Jahre 1997 statt.

#### Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Die Aktien wurden durch die Komparenten gezeichnet wie folgt:

1. CREGELUX, Crédit Général du Luxembourg S.A., vorgenannt, vierhundertneunundneunzig Aktien . . . . .	499
2. ECOREAL S.A., vorgenannt, eine Aktie . . . . .	1
Total: fünfhundert Aktien . . . . .	500

Die Aktionäre haben den Betrag ihrer Zeichnung sofort und in bar eingezahlt; somit verfügt die Gesellschaft ab sofort über einen Betrag von fünfzigtausend US Dollar (USD 50.000,-), worüber dem amtierenden Notar der Nachweis erbracht wurde, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

#### Feststellung

Der amtierende Notar erklärt ausdrücklich, dass die durch Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgeschriebenen Bedingungen erfüllt sind.

#### Kostenabschätzung

Die der Gesellschaft obliegenden Gründungskosten, Auslagen und Lasten irgendwelcher Art, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung anfallen, werden auf fünfundsiebzigtausend Luxemburger Franken (LUF 75.000,-) abgeschätzt.

Zwecks Berechnung der Einregistrierungsgebühren wird das Gesellschaftskapital auf eine Million vierhundertneunzigtausend Luxemburger Franken (LUF 1.490.000,-) abgeschätzt.

#### Ausserordentliche Generalversammlung

Nach Festlegung der Satzung der Gesellschaft, haben die Komparenten, welche das gesamte Aktienkapital vertreten und sich als rechtsgültig zusammengerufen betrachten, in ausserordentlicher Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei festgesetzt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern, für die Dauer eines Jahres, werden bestellt:

- Herr Benoit Duvieusart, licencié en droit, wohnhaft in Roodt-sur-Syre,
- Herr Charles Muller, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg,
- Frau Francine Herkes, Privatbeamtin, wohnhaft in Luxemburg.

2. Die Zahl der Kommissare wird auf einen festgesetzt.

Zum Kommissar wird für die Dauer eines Jahres bestellt:

- Herr Christian Agata, Privatbeamter, wohnhaft in Wecker.

3. Die ersten Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden ausnahmsweise bei der jährlichen Hauptversammlung von 1997.

4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich: 14, rue Aldringen, L-1118 Luxemburg.

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische Sprache versteht und spricht, erklärte, dass auf Anfragen der Erschienenen, diese Urkunde in englischer Sprache mit deutschem Text abgefasst wurde, und dass im Falle von Unstimmigkeiten zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung massgebend sein wird.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt, in Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung in einer ihnen kundigen Sprache an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben diese Urkunde mit Uns, Notar, unterzeichnet.

Gezeichnet: F. Herkes, C. Muller, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 1995, vol. 87S, fol. 96, case 4. – Reçu 14.910 francs.

Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.

Für gleichlautende Abschrift auf stempelfreies Papier, dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 21. Dezember 1995.

T. Metzler.

(41645/222/374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**O.M.M.I. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 86, avenue de la Faiencerie.

## STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-quinze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Manuel Lima Monteiro, employé privé, demeurant à Luxembourg, 134, avenue Pasteur,
- 2) Monsieur Jacques Mirto, indépendant, demeurant à Pétange, 41A, rue de la Piscine,
- 3) Monsieur Joao Gasparinho, agent d'assurances, demeurant à Howald, 306A, route de Thionville.

Ces comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de O.M.M.I. S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et immobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

Elle pourra prêter tous services de gestion au sens le plus large du terme, aux sociétés dans lesquelles elle aura pris une participation, ainsi que dans d'autres sociétés.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à un million cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.500.000,-), représenté par mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf celles pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant l'article 49-2 de la loi du 24 avril 1983 modifiant la loi de 1915.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

**Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants, ainsi nommés, ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six années.

#### **Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi du mois de juin à neuf (9.00) heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le ou les commissaires. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commencera le premier janvier et finira le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-seize.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### *Souscription*

Les mille cinq cents (1.500) actions ont été souscrites comme suit:

1) par Monsieur Manuel Lima Monteiro, préqualifié, mille quatre cent quatre-vingt-dix actions . . . . .	1.490
2) par Monsieur Jacques Mirto, préqualifié, cinq actions . . . . .	5
3) par Monsieur Joao Gasparinho, préqualifié, cinq actions . . . . .	5
Total: mille cinq cents actions . . . . .	1.500

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme d'un million cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 1.500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ soixante-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 65.000,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-1510 Luxembourg, 86, avenue de la Faïencerie.
- 2.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 3.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
  - a) Monsieur Manuel Lima Monteiro, préqualifié,
  - b) Monsieur Jacques Mirto, préqualifié,
  - c) Monsieur Joao Gasparinho, préqualifié.
- 4.- Monsieur Manuel Lima Monteiro préqualifié, est nommé président et administrateur-délégué.
- 5.- Est appelée aux fonctions de commissaire: FIDUCIAIRE COMPTALUX, avec siège social à Dudelange, 2, rue A. Zinnen.
- 6.- Le mandat des administrateurs et du commissaire expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2001.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et lecture faite et interprétation de tout ce qui précède en langue d'eux connue, donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: M. Lima Monteiro, J. Mirto, J. Gasparinho, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 1995, vol. 87S, fol. 99, case 6. – Reçu 15.000 francs.

*Le Receveur ff. (signé): D. Hartmann.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 21 décembre 1995.

T. Metzler.

(41640/222/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 1995.

**FINANCIERE MORGANE, Société Anonyme.**

RECTIFICATIF

A la page 2164 du Mémorial C, N° 46 du 25 janvier 1996, il y a lieu de lire:

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

I (00326/XXX/7)

**FOOD QUALITY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 45.845.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le mardi 5 mars 1996 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

- a) Rapport du conseil d'administration sur l'exercice 1995;
- b) Rapport du commissaire de surveillance;
- c) Lecture et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1995;
- d) Affectation du résultat;
- e) Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
- f) Divers.

I (00224/045/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**FIGURA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 17, rue du Fossé.  
R. C. Luxembourg B 10.600.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le mardi 5 mars 1996 à 11.00 heures, au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation du bilan et du compte des Profits et Pertes au 31 décembre 1995.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Ratification de la cooptation de Monsieur Jean-Luc Jacquemin en tant qu'Administrateur.
5. Démission d'un Administrateur et du Commissaire aux Comptes.
6. Nomination de nouveaux Administrateurs et d'un nouveau Commissaire aux Comptes.
7. Divers.

I (00277/011/17)

*Le Conseil d'Administration.*

**INTERNATIONAL BOND INDEX FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-2953 Luxembourg, 2, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 23.856.

Notice is hereby given to the shareholders, that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of shareholders of INTERNATIONAL BOND INDEX FUND will be held at the offices of BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, on February 29, 1996 at 11.00 a.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Submission of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor;
2. Approval of the Statement of Net Assets and of the Statement of Operations for the year ended as at October 31, 1995;
3. Allocation of the net results;
4. Discharge to the Directors;
5. Statutory Appointments;
6. Miscellaneous.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items on the agenda of the Annual General Meeting and that decisions will be taken on a simple majority of the shares present or represented at the Meeting with no restrictions.

In order to attend the Annual General Meeting, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting with BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

I (00166/584/25)

*The Board of Directors.*

**CL EARTH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 35.241.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 29 février 1996 à 11.00 heures dans les bureaux du CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG S.A., 26A, boulevard Royal, Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises;
2. Approbation des comptes de l'exercice clôturé le 31 octobre 1995 et affectation du résultat;
3. Quitus aux administrateurs et au réviseur d'entreprises;
4. Renouvellement du mandat des administrateurs;
5. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises;
6. Divers.

Les actionnaires sont invités à déposer leurs actions au siège social de la société, en vue de participer à l'assemblée, au plus tard 3 jours francs avant la date de l'assemblée où elles resteront bloquées jusqu'à l'issue de l'assemblée. Les procurations sont à adresser au siège social avant le 27 février 1996.

I (00346/000/21)

*Le Conseil d'Administration.*

**SPARREIN GESELLSCHAFT, Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 16.663.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social de la société extraordinairement le 27 février 1996 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Présentation et approbation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation du rapport du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation du bilan et du compte de profits et pertes arrêtés au 30 juin 1995.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

II (00194/507/19)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**FENOR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1727 Luxembourg, 14, rue Arthur Herchen.  
R. C. Luxembourg B 35.772.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra extraordinairement en date du 23 février 1996 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels de 1991, 1992, 1993 et 1994 et affectation des résultats au 31 décembre 1994.
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

II (00211/000/17)

*Le Conseil d'Administration.*

---

**CETRAL, COMPAGNIE EUROPEENNE DE TRANSACTION LUXEMBOURGEOISE S.A.,  
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 39.483.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, 14, rue Aldringen, le 23 février 1996 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Changement de dénomination en «COFIREM S.A.»;
2. Modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

II (00238/029/15)

*Le Conseil d'Administration.*

---